

COORDINATION INTER-ASSOCIATIVE DE LUTTE CONTRE L'EXCLUSION (CLE)

ANNUAIRE DES ACTEURS SOCIAUX A AJACCIO

*Bénévoles des associations, humanitaires, caritatives et solidaires,
Institutionnels et Professionnels*



Janvier 2019

SOMMAIRE

Table des matières

Associations caritatives et humanitaires	6
FICHE 1 - Accueil de jour	6
Secours catholique	6
Falep 2A	6
Secours populaire.....	6
Croix-Rouge.....	6
FICHE 2- Aide alimentaire à Ajaccio	7
Secours populaire.....	7
Fraternité du partage- Restaurant social	7
Croix -Rouge.....	7
Présence Bis	7
Les Restos du cœur des Salines	7
Ateliers cuisine au Secours catholique	7
FICHE 3- Hébergement à Ajaccio.....	8
Centre d’hébergement d’urgence sociale-Alba.....	8
Fraternité du Partage – CHR Sperenza.....	8
Falep 2A – CHR S Saint Charles -Pietralba.....	8
Falep 2A – CHR S Porto Vecchio	8
FICHE 4- Vestiaire, boutiques et services solidaires	9
VESTIAIRES	9
BOUTIQUES ET SERVICES SOLIDAIRES.....	9
FICHE 5- Aides spécifiques aux personnes isolées et aux familles	11
Falep 2A	11
Secours catholique	11
Croix-Rouge.....	11
Entraide protestante de Corse	11
FICHE 6 – Accompagnement scolaire, initiation à la langue française et à la culture, insertion sociale	12
Falep 2A -Education populaire secteur culture	12
Secours populaire.....	12
Secours catholique	12
Les Restos du coeur	12
Croix-Rouge.....	12
L’Atlas	12
FICHE 7 : Jeunesse- accompagnement, prévention	13
Falep2A	13
Secours populaire.....	13
FICHE 8 : Insertion professionnelle	14
Falepa Corsica	14
Iniziativa Association	14
Centre permanent d’initiation à l’environnement-CPIE	15
FICHE 9- Entreprises- conseil et microcrédit	16
Conseil : ECTI Corse du Sud	16
Microcrédit : ADIE (Association pour le droit à l’initiative économique).....	16
FICHE 10- Santé	18
Médecins du monde.....	18

Aiutu Corsu (Sida).....	18
Corsica Sida.....	18
Ligue contre le cancer-Comité de Corse du Sud.....	18
La Marie- Do, association de lutte contre le cancer	19
Inseme –Transport des malades sur le continent.....	19
Association des paralysés de France-Corse APF-Corse	19
Unafam (Union nationale de famille et amis de personnes malades et/ou handicapés psychiques) 19	
FICHE 11- Accueil et régularisation des étrangers	21
Collectif antiraciste Ava Basta.....	21
Ligue des droits de l’homme : Mme Pacou 06 63 96 09 63	21
FICHE 12 : Coordination inter-associative de lutte contre l’exclusion (CLE).....	22
La Communauté d’agglomération du pays ajaccien (CAPA) et la Mairie d’Ajaccio-	
Actions sociales..... 23	
I- Le Centre intercommunal d’action sociale (CIAS).....	23
I-1 Le CIAS	23
I-2 Le Projet Social Intercommunal 2018-2020	24
II- Permanence des assistantes sociales	24
III- Les aides légales	25
IV- Service aux seniors	26
IV-1 Pôle Seniors d’Ajaccio : la Maison des aînés	26
IV-2 Animation à la Maison des Aînés	26
IV-3 Transport à la demande.....	27
V- Enfants : le Dispositif de réussite éducative (DRE) à Ajaccio	27
VI- Jeunesse et vie de quartiers à Ajaccio	28
VI-1 Mission Locale de l’emploi.....	28
VI-2 Centres sociaux	29
VII- CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance)	31
VIII- Développement économique	32
VIII-1 Financement	32
VIII-2 Mission Entrepreneur, Entreprise, Emploi (M3E).....	32
IX- Dispositif Intercommunal de soutien à l’Economie Sociale et Solidaire	33
X- L’habitat	33
X-1 La Maison de l’habitat durable et Plate-forme de rénovation énergétique.....	33
X-2 L’Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat (OPAH).....	33
XI- Mission Handicap et Pôle accessibilité.....	33
XII- Relation avec les Associations	34
Collectivité territoriale unique de Corse (CTU)..... 35	
I- Services sociaux 2A : 04 95 29 82 99	35
II- Agence du développement économique de la Corse (ADEC).....	35
III- Jeunesse	36
III-1 L’aide aux Contrats éducatifs locaux/CEL.....	36
III-2 Chantiers de jeunes / " Demu una Manu - incontru di a ghjuventù "	37
III-3 Aide aux associations.....	37
III-4 « Ghjovani in massa » /Envie d’agir.....	38
III-5 Echanges internationaux des jeunes	38
III-6 Pacte pour la jeunesse	38
IV- Formation professionnelle et apprentissage.....	39
IV-1 Actions spécifiques en faveur des publics jeunes en difficulté	39

IV-2 Apprentissage	40
Contacts utiles.....	41
I- AIDE FINANCIERE.....	41
I-1 Caisse d’allocations familiales (CAF).....	41
I-2 Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).....	41
II- LOGEMENT	42
II-1 Maison de l’habitat durable -CAPA.....	42
II-2 Agence nationale de l’habitat-ANAH	42
II-3 ADIL (Agence départementale pour l’information sur le logement) 2A	42
II-4 Bailleurs sociaux	43
II-5 CNL 2A (Fédération Départementale du Logement de la Corse du Sud)	43
II-6 ISATIS - Una Casa Prima : logement avec accompagnement	43
III- TRAVAIL- EMPLOI- CREATION D’ENTREPRISES	45
III-1 Pôle Emploi	45
III-2 Chambre de commerce et d’industrie de la Corse du Sud	46
III-3 Chambre de métiers et de l’artisanat de la Corse du Sud	46
III-4 Formation professionnelle continue : GRETA Corse du Sud.....	46
III-5 Corse Active, financeur solidaire pour l’emploi.....	46
IV- ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.....	48
IV-1 CRESS CORSICA, Chambre régionale de l’économie sociale et solidaire.....	48
IV-2 A PROVA, Coopérative d’activités et d’emploi	49
IV-3 MOVE, plateforme de financement participatif dédiée aux projets des particuliers, des associations et des entreprises de la Corse	50
V- SANTE.....	51
V-1 Agence nationale de la santé -ARS	51
V-2 Centre hospitalier de la Miséricorde d’Ajaccio	51
V-3 Unité Mobile d’actions psychiatriques pour personnes précarisées (UMAPPP) de Castelluccio	51
V-4 Consultation dentaire de premier recours UMCS (Union des mutuelles de Corse du sud)	51
V-5 Aide médicale gratuite.....	51
V-6 Centre départemental de la vaccination de la Corse du sud	52
V-7 Centre départemental de dépistage (CEGIDD).....	52
V-8 Centre départemental de lutte contre la tuberculose et les maladies respiratoires (CLAT)	52
V-9 Centre de protection maternelle et infantile (PMI).....	52
V-10 Centre de planification et d’éducation familial (CPEF)	52
V-11 Addictologie : consultations et soins gratuits	52
V-12 Sida, centre d’information et de dépistage anonyme et gratuit	53
V-13 Psychiatrie infanto-juvénile	53
V-14 Instance régionale d’éducation de de promotion de la santé -IREPS	54
V-15 Santé Animal	54
VI- HANDICAPS-AIDE.....	55
VI-1 Maison départementale des personnes handicapées- MDPH	55
VI-2 Etablissement et service d’aide par le travail - ESAT	55
VII- ENFANCE -JEUNES - FAMILLES.....	56
VII-1 Aide sociale à l’enfance	56
VII-2 Association Régionale pour la Sauvegarde de l’Enfance et de l’Adulte (ARSEA)	56
VII-3 Union départementale des associations familiales (UDAF) 2A	56
VII-4 CSJC Centre du sport et de la jeunesse en Corse.....	56
VIII- SENIORS- SERVICES.....	58
VIII-1 ADMR Corse du sud	58
VIII-2 Association corse pour les personnes âgées (ACPA)	58
VIII-3 Corssad	58
VIII-4 Union des Mutuelles de la Corse du Sud	58

IX- DEFENSE DES DROITS ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES.....	59
IX-1 Corsavem (Corse Aide aux Victimes d'infractions et de Médiation pénale)	59
IX-2 Enfance en danger : Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP)	59
IX-3 Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Corse-du-Sud.....	59
IX-4 Délégation régionale chargée des Droits des Femmes.....	59
IX-5 Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles de Corse du Sud (CIDFF2A)	60
X- SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION DE LA CORSE DU SUD (SPIP)	61
XI- ACCUEIL DES ETRANGERS – SITES OFFICIELS	62
XII- DIVERS.....	62

Associations caritatives et humanitaires

FICHE I - Accueil de jour

Secours catholique

Point de rencontre pour les personnes sans domicile fixe

- **Permanences : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 11h**
Accueil personnalisé, petit déjeuner, discussion, information, douches (dont une pour les femmes et une adaptée pour les personnes handicapées), laverie, TV, livres, magazines, accès internet.
- **Coiffure : dernier lundi du mois (9h – 11h)**

22 rue Bonaparte, 20 000 Ajaccio

Tél. : 04 95 26 66 42

Courriel : corse@secours-catholique.org

Falep 2A

Accueil de jour « Stella Maris »

Lundi au vendredi : 9h à 17h

Résidence Binda, rue des Primevères, CS 30027 - 20181 AJACCIO Cedex 1

Tel : 04 95 23 01 83

Courriel : stellamaris@falep-chrs.org

Accueil personnalisé, petit déjeuner, discussion, information, douches, laverie, TV, livres, magazines, accès internet.

Domiciliation administrative

Une assistante sociale et un travailleur social

Cinq agents d'accueil

Psychologue à mi-temps

Convention avec l'UMAPP

Permanence MdM, le mardi de 14h à 17h

Permanence d'accès aux droits, une fois par mois

Secours populaire

Accueil inconditionnel, information et orientation

Du lundi au vendredi de 10h à 17h

10, montée St Jean 20090 Ajaccio

Tél : 04 95 20 68 96

Courriel : contact@spf-corse.org

Site web : www.spfcorse.org

Facebook : Secours Populaire Ajaccio

Croix-Rouge

Accueil/écoute/constitution de dossier

Mardi et jeudi après-midi, de 14h à 17h

3 rue du Général CAMPI, Ajaccio

Tél : 04 95 21 08 28

<https://www.facebook.com/Croix-Rouge-française-Délégation-Territoriale-de-la-Corse-du-Sud->

FICHE 2- Aide alimentaire à Ajaccio

Secours populaire

Colis alimentaires

Du mardi au vendredi de 13h30 à 16h

10, montée St Jean 20090 Ajaccio

Tél : 04 95 20 68 96

Fraternité du partage- Restaurant social

Repas tous les jours de l'année à 11h30 – inscription tous les dimanches

20 rue hyacinthe Campiglia, Ajaccio

Tél : 04 95 20 93 34

fraternite.du.partage@hotmail.com

Deux services, le premier à 11h30 pour les personnes extérieures suivi de celui pour les personnes hébergées.

Croix -Rouge

Colis alimentaires

Mardi matin de 8h30 à 11h30

Immeuble les Romarins, rue du Premier bataillon de choc, Ajaccio

Tél : 06 03 47 20 05

Présence Bis

Inscription pour l'aide alimentaire : **lundi 9h30-11h30**

Distribution : **mardi, jeudi, vendredi 9h30-11h30**

6 HLM Saint Jean, 20090 Ajaccio

Tél. : 04 95 10 86 49

Les Restos du cœur des Salines

Deux campagnes par an : décembre/mars ; avril/juin

2 rue François Piétri, 20000 Ajaccio

Mardi et jeudi : 9h-12h/14h-17h

Téléphone : 04 95 50 78 57

Courriel : ad20a.siege@restosducoeur.org

Ateliers cuisine au Secours catholique

Le Secours catholique a ouvert son local cuisine (6 Bd Danielle Casanova) à plusieurs partenaires :

- **Hôpital Castellucio**, atelier cuisine à but thérapeutique : lundi matin 9h- 14h
- **Isatis**, atelier cuisine à but thérapeutique : vendredi 9h-14h
- **CCAS**, dans le cadre des activités de la Maison des aînés, pour les personnes âgées seules : mardi 9h-14h.
- Projet en cours avec **Les Restos du cœur et la Croix-Rouge**.

FICHE 3- Hébergement à Ajaccio

Centre d'hébergement d'urgence sociale-Alba

Lieu-dit Campo Di Fiori (derrière le stade Ange Casanova)

MEZZAVIA

Tél. : 04 95 50 53 40

Tous les jours de 17h à 8h du matin

Commencer par téléphoner au 115 pour une inscription

Capacité d'accueil : 30 personnes (dont 5 en admission directe et 25 envoyées par le **Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO)** qui coordonne les acteurs de la veille sociale et ceux de l'hébergement et du logement adapté et par le **115, n° d'urgence 24 h/24, 365j/365**. Trois places de chenil.

Hébergement d'une durée maximum de 15 jours ; possibilité de renouveler l'hébergement après 4 jours hors structure.

Conventions avec l'UMAPP (Unité mobile d'action psy pour personnes précarisées : permanence mardi soir et jeudi soir) et avec l'ANPAA (Prévention en Alcoologie et Addictologie)

Permanence assistante sociale

Intermédiation locative (Croix-Rouge) : dossier d'inscription après validation de l'orientation par le SIAO

Fraternité du Partage – CHR Sperenza

4 avenue Beverini Vico, Ajaccio

Tél : 04 95 20 93 34

Ouvert au public le lundi, mercredi et vendredi, 8h30-12h et de 14h-17h + jeudi matin 8h30-12h

Courriel : fraternite.du.partage@hotmail.com

Capacité d'accueil : 36 places dont 23 places réservées aux hommes, et 13 places réservées aux femmes dont en priorité les femmes victimes de violences, accompagnées ou non d'enfant(s)

Convention avec l'UMAPP

Falep 2A – CHR Saint Charles -Pietralba

Immeuble Le Rivoli, 21 rue du Soleil Levant, CS 30027 - 20181 AJACCIO CEDEX 1

Tél : 04 95 22 71 52 ou le **115**.

Courriel : falep.chrs@wanadoo.fr

Capacité d'accueil : 53 places tout public

Convention avec l'UMAPP

Intermédiation locative

Accompagnement **vers** et **dans** le Logement ; accompagnement dans le logement temporaire

Falep 2A – CHR Porto Vecchio

Rue Maréchal Juin, Maison Santini – 20137 Porto Vecchio

Tél : 04 95 77 25 58 ou le **115**.

Courriel : falep.portovecchio@wanadoo.fr

Capacité d'accueil : 18 places tout public

Intermédiation locative

Accompagnement **vers** et **dans** le Logement ; accompagnement dans le logement temporaire

Domiciliation administrative

Croix Rouge maraude tous les soirs : 06 15 54 56 51

SIAO (Service intégré de l'accueil et de l'orientation) : 04 95 22 71 52

Concertation des partenaires associatifs pour l'accès des personnes sans abri ou mal logées à l'hébergement ou au logement

FICHE 4- Vestiaire, boutiques et services solidaires

VESTIAIRES

Secours populaire : la boutik' solidaire

Du lundi au vendredi de 9h à 16h

Saint Joseph, parking Castellani, Ajaccio

Tél : 04 95 20 68 96

Croix Rouge : la Frip' Croix Rouge

3 rue du Général CAMPI à Ajaccio

Tél : 04 95 21 54 05, 04 95 21 08 28

Le lundi et Mercredi de 14h00 à 17h00

Le samedi de 14h00 à 18h00

Les Restos du cœur

Effectue des distributions de vêtements et couvertures, lors de la distribution alimentaire aux Salines.

BOUTIQUES ET SERVICES SOLIDAIRES

Falepa Corsica

Toutes les prestations sont proposées à tous les publics, avec un prix spécifique pour les bénéficiaires des minimaux sociaux.

Deux boutiques solidaires

- **La Recyclerie** : propose des objets et biens d'équipement **remis en état de fonctionnement** par l'atelier de récupération de la Falepa Corsica (voir fiche 8) : meubles, électroménagers, literie, vêtements, chaussures, décoration, jouets, vaisselle...

19 rue Doc Dell Pellegrino

Tel 04 95 76 30 88

Lundi -mardi : de 8h à 14h15h

Mercredi : de 8h à 19h

Jeudi : de 8h à 17h

Vendredi : de 13h à 19h

Samedi : de 9h à 19h

- **L'Annexe** : meubles, électroménagers

Bd Dominique Paoli

Tél : 04 95 72 18 59

Du lundi au vendredi : 8h à 15h

Un garage associatif

Mise à disposition de véhicules (4 voitures et 32 scooters) et réparation des véhicules personnels pour ses adhérents afin de leur assurer une mobilité professionnelle. Le matériel est varié : équilibreuse et démonte pneus, pont élévateur de 3 tonnes, compresseur, pont élévateur spécial scooter, fontaine de nettoyage écologique, chandelle haute et outillage à main.

Lavage de voiture sans eau.

Villa Michaud chemin Biancarello, 20090 AJACCIO,

Ouvert du lundi au vendredi, de 8h30-14h30

Tél : 04 95 26 65 46

Auto-école sociale : cet apprentissage est effectué dans le cadre d'un contrat de formation qui inclut les cours de conduite et de code ainsi que les ateliers prescrits en vue d'une insertion sociale et professionnelle durable.

Rue Aspirant Michelin

Tél : 09 67 32 02 85

Prestations (bâtiment et espaces verts). Devis gratuits sur demande après visite : tel : 04 95 26 65 46

- **Rénovation du second œuvre du bâtiment** : enduits, peintures, carrelage, faïence, placoplâtre...
- **Création/entretien espaces verts/ maçonnerie** : prestations payantes de démaquillage, d'élagage et d'entretien à différents partenaires et notamment aux communes.

Iniziativa Association

Chemin de Ranucchieto- Entrée Nord Ouest

20167 Ajaccio

Tél : 04 20 03 73 84

- **Recycl'éco et sa boutique R.O.S.E**

Située dans la ZA du Stiletto (en dessous de l'ancien Magic Stock), la recyclerie récupère et revalorise des jouets pour enfants, des vêtements, des ustensiles de maison, du mobilier, des équipements électroménagers, du matériel informatique.

Ouverte au public du lundi au vendredi, de 10h à 15h et le samedi de 9h à 12h.

Pour tout renseignement, tél. : 04 20 03 73 84

<https://www.facebook.com/iniziativa.association/>

<https://www.iniziativa-association.com/>

- **Espaces verts**

l'association propose des services d'entretien des espaces verts et sites naturels sur la région d'Ajaccio, en particulier en matière de démaquillage, de débroussaillage, d'entretien de jardins et de copropriété.

Pour tout renseignement, tél : 04 20 03 73 84

- **Fil & Fer**

Ce chantier de repassage et de couture, développé en 2016, est pensé pour l'accès des femmes au dispositif des Ateliers et chantiers d'insertion.

Prestations proposées :

Collecte du linge chez les particuliers et mise en place de prestations de récupération dans les entreprises.

- Possibilité de déposer le linge sur le chantier.

- Repassage : le linge est repassé, plié ou mis sur cintres

- Livraison : le linge est ramené chez les clients (tournées à domicile et dans les entreprises).

- Retouches : sur la même base de récupération chez les clients ou en dépôt direct sur site,

- Couture : l'Association développe des créations en couture (sacs, décorations Noël).

FICHE 5- Aides spécifiques aux personnes isolées et aux familles

Falep 2A

Voir Fiches 1 et 3

Secours catholique

- **Accompagnement familles et personnes isolées**

Numéro unique : 06 37 74 76 33

*Permanences le mercredi de 9h à 12h, avec ou sans rendez-vous,
6 boulevard Danielle Casanova (entrée cours sous-sol)*

- Bons d'achat pour produits alimentaires et d'hygiène :
- Aides financières (sur dossier)
- Constitution de dossiers administratifs (caf, sécu, retraite, préfecture...)
- Accompagnement vers l'emploi : aide à la recherche d'emploi, rédaction CV + lettre motivation.... (permanence le mardi de 9h à 11h)

- **Accompagnement des détenus :**

- Membre du GLCP (groupe local de concertation prison)
- Participation aux JNL (journées nationales Prison)
- Accueil de TIG (travail d'intérêt général)

Croix-Rouge

- **Accueil des familles en attente de parler**

En face de la maison d'arrêt d'Ajaccio Bd Masseria

Tous les jours 8 h30- 11h30 et 13h30- 16h 30

Entraide protestante de Corse

Accompagnement des détenus sans appui familial et sans ressources à leur sortie de prison.

Travaille en collaboration avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de la Maison d'arrêt d'Ajaccio.

Henri Chamot : henri7449@gmail.com, 06 25 15 82 24

A créé l'**Association Réflexion Action Prisons Et Justice (ARAPEJ) de Corse** qui propose l'accueil de personne sortant de prison en tenant compte de son histoire et de son environnement. Elle accompagne chacune d'entre elles dans la construction d'un projet de vie qui lui soit propre.

Site web: www.arapej.fr

FICHE 6 – Accompagnement scolaire, initiation à la langue française et à la culture, insertion sociale

Falep 2A -Education populaire secteur culture

9 avenue Paul Colonna d'Istria - CS 30027 - 20181 AJACCIO CEDEX 1

Tél : 04 95 50 75 10

Courriel : carole.ligue2a@gmail.com

Secours populaire

- **Initiation à la langue française**

Mardi, mercredi et jeudi après-midi

Inscription début octobre

Lieu : 10 montée Saint-Jean, 20090 Ajaccio

Tél : 04 95 20 68 96

contact@spf2a.org

- **La librairie solidaire**

Lundi et vendredi, de 13h30 à 16h30

Ouverte à tous

Possibilité d'achat de livres à tout petit prix

Lieu : 10, montée St Jean 20090 Ajaccio,

Tél : 04 95 20 68 96

Secours catholique

Tel 06 37 74 87 16 ou 04 95 21 23 86

- **Apprentissage du français sur inscription**

2 sessions par an : de septembre à janvier et de février à juin.

Ateliers : le lundi et le jeudi de 14h à 16h et le mardi de 18h30 à 20h

- **Soutien scolaire en maths sur inscription**

Le mercredi de 15h45 à 17h

Les Restos du coeur

- **Français/langues étrangères**

2 rue François Piétri, 20000 Ajaccio

Téléphone : 04 95 50 78 57

Les lundi et vendredi après-midi

- **Un atelier multimédia** a été créé au centre des Salines pour permettre aux familles en situation de précarité d'utiliser internet pour favoriser leurs démarches administratives.
- **Cours de danse pour les enfants (après-midi du mardi et du samedi) et sorties ludiques**

Croix-Rouge

Français/langues étrangères : mardi et jeudi -18h- Bd Masseria

L'Atlas

5 r Ange Moretti, 20090 Ajaccio

09 67 27 64 86

Ouvert du lundi au vendredi : 9h - 12h et 14h - 18h

L'association L'Atlas est née en décembre 1991 à l'issue d'un stage d'alphabétisation organisé par le CIDFF de Corse du Sud. Animée par Dominique Merlenghi, son objectif est l'insertion sociale et professionnelle de femmes en difficulté. En 1993, a été créée l'association L'Atlas Insertion.

FICHE 7 : Jeunesse- accompagnement, prévention

Falep2A

- **Pour toute information, contacter la direction générale :**

Direction de la Falep, Immeuble Le Louisiane - Bâtiment A, rue Paul Colonna d'Istria - CS 30027, 20181 AJACCIO Cedex 1
Tél : 04 95 21 41 97
Courriel : faleppdg@falep2a.org

- **Foyer Educatif**

24 avenue Noël Franchini- CS 30027, 20181 AJACCIO Cedex 1
27 rue Poggionovo – 20181 Ajaccio Cedex 1
Tél : 04 95 22 09 37

Maison d'enfants à caractère social (MECS), spécialisé dans l'accueil de mineurs en difficultés et/ou en danger. 12 places - Fonctionne 365 jours par an 24h sur 24h en internat complet.

- **Service de prévention spécialisée**

Immeuble Le Louisiane - Bâtiment B, rue Paul Colonna d'Istria - CS 30027, 20181 AJACCIO Cedex 1
+ une antenne à Porto Vecchio
Tél. : 04 95 22 35 34
Courriel : contacts@falep-prevention.org
Site Web : www.falep-prevention.org

Secours populaire

- **Soutien scolaire et aide aux devoirs**

Inscription début octobre : 10, montée St Jean 20090 Ajaccio
Tél : 04 95 20 68 96
Courriel : contact@spf-corse.org
Lieux : Maison de quartier des Cannes et Centre social des Salines.

- **Activités pour les jeunes**

- Aide à la rentrée scolaire et aux licences sportives
- Sorties culturelles et de loisirs
- Séjours de vacances
- Village Copains du monde

FICHE 8 : Insertion professionnelle

Les **chantiers d'insertion** permettent à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Ils mettent en œuvre des modalités spécifiques d'accueil, de formation et d'accompagnement social et professionnel.

Fondés sur la mise en situation de travail des personnes présentant des difficultés sociales et professionnelles, les ACI développent des activités d'utilité sociale qui ne sont rentables ni dans les conditions de droit commun, ni dans le cadre des entreprises d'insertion, en raison des contraintes d'organisation qui leur sont propres.

Falepa Corsica

Villa Michaud, chemin Biancarello, 20090 AJACCIO

Tel : 04 95 26 65 46, du lundi au vendredi, 8h à 15h.

Active depuis 2005, elle est indépendante de la FALEP, depuis janvier 2017.

Agréée « Entreprise solidaire d'utilité sociale » depuis décembre 2018, FALEPA Corsica (*Faire accéder localement à un emploi professionnel autonome*) vise globalement, directement ou indirectement, à faire accéder localement à un emploi professionnel et autonome, plus particulièrement en soutenant des personnes en situation de fragilité (économique, sociale ou personnelle) ; en luttant contre les exclusions et les inégalités sociales et économiques et d'accès à la citoyenneté. A cette fin, elle porte, entre autres, des **chantiers d'insertion** et toute autre activité visant le même but.

Principales activités d'insertion (voir fiche 4) :

- **Récupération de meubles et d'électroménagers qui alimentent deux boutiques solidaires**
- **Le « Centre de Mobilité »** (garage associatif et permis de conduite solidaires)
- **Le chantier « Aménagement et Entretien des Espaces Naturels »** propose des prestations payantes de démaquisage, d'élagage et d'entretien à différents partenaires et notamment aux communes.
- **Le chantier « Bâtiment »** : rénovation du second œuvre du bâtiment (carrelage, faïence, enduits, placo-plâtre, peinture, etc.)

Iniziativa Association

chemin de Ranucchieto- Entrée Nord Ouest

20167 Ajaccio

Tél : 04 20 03 73 84

Association créée en 2007, Iniziativa est **conventionnée pour le portage de trois ateliers/chantiers d'insertion (voir fiche 4) :**

- **Recycl'éco** qui œuvre pour la revalorisation et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques.
- **Espaces Verts** qui intervient dans le domaine paysager.
- **Fil & Fer** dans le domaine de la couture et du repassage.

Elle fonctionne avec un financement de l'État, de la Collectivité de Corse, de la CAPA par le biais de contrats de ville et du Fond Social Européen.

Centre permanent d'initiation à l'environnement-CPIE

Adresse : Parc de Milelli, 20090 Ajaccio

Téléphone : 04 95 10 06 91

cpie-ajaccio.blogspot.com

Le CPIE d'Ajaccio est reconnu association complémentaire de l'enseignement public grâce à l'agrément ministériel de l'UNCPPIE et localement par le Rectorat de Corse. Le CPIE d'Ajaccio et l'Inspection d'Académie de Corse du Sud sont liés par une convention originale de partenariat dans le domaine de l'éducation à l'environnement pour un développement durable. **Le CPIE d'Ajaccio entend promouvoir une écologie (ou une éco-citoyenneté) sociale et solidaire.**

Structure d'Insertion par l'activité économique, il reconnaît le travail social du chantier d'insertion.

Prestataire de **Formation Professionnelle** reconnu par la Direction Régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

L'association a été créée en 1997 à l'initiative de Pierre Lejeal qui, en quittant le Parc Naturel Régional de Corse a poursuivi son action militante à l'Office Central de Coopération à l'Ecole et aux Ateliers Verts et Bleus d'Ajaccio. L'action phare de cette petite association qui réunit une poignée d'enseignants en liaison étroite avec la Ville d'Ajaccio est la plantation de **l'arboretum des Milelli**. Rejoint par quelques personnes qualifiées, Pierre Lejeal crée **l'Atelier Permanent d'initiation à l'environnement urbain d'Ajaccio**.

Quatre missions :

Contribuer à l'éducation à l'environnement pour un Développement Durable.

Participer au réseau de l'Espace Info Energie, mis en place par l'Ademe.

Susciter et accompagner le développement durable du territoire

Contribuer à l'insertion des personnes en grande difficulté.

Le chantier d'insertion par le jardinage des Milelli vise à créer un **jardin potager pris en charge par les personnes en grande difficulté**, dans le cadre d'un parcours d'insertion socio-professionnelle. Les parcelles individualisées sont attribuées à chacun. L'apprentissage des techniques horticoles (agriculture biologique) est motivé par la perspective de produire et de profiter de la récolte. L'équipe prend en charge en solidarité les tâches collectives comme la production de plants, l'entretien de l'arboretum et le suivi des jardins scolaires de la Ville d'Ajaccio. Ces activités ont vocation à permettre à un public en grande difficulté de se réinsérer en se réappropriant quelques gestes de dignité de soi dans le contact et le travail au jardin, de redevenir acteurs de leur vie pour redevenir acteurs de la société. Le chantier est reconnu comme structure d'insertion par l'activité économique. En

Projets : poursuivre et améliorer la mission première d'accueil et d'intégration des personnes bénéficiaires en quantifier la production et en mettant en place un circuit d'écoulement des excédents (don aux associations caritatives, vente ponctuelle ou paniers des adhérents dans l'esprit des jardins de cocagne). Donner une plus-value scientifique à la collection et au potager : Mener des expériences agronomiques en partenariat avec des organismes de recherche et de conservation (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON), Conservatoire Botanique...)

FICHE 9- Entreprises- conseil et microcrédit

Conseil : ECTI Corse du Sud

Maxime KRIEF, délégué départemental Corse

Tél: 06 07 05 85 48

Internet : <http://www.ecti.org>

Internet ecti.corse@free.fr ou www.ecti.org.

Les **experts seniors bénévoles d'ECTI**, qui viennent de tous les secteurs de l'économie du public et du privé, se donnent pour vocation de contribuer au développement économique et social par :

- le conseil et l'assistance aux entreprises en France et à l'international,
- l'aide aux élèves et étudiant pour la réussite de leur vie professionnelle,
- l'appui aux collectivités territoriales,
- l'aide aux demandeurs d'emploi pour réussir leur insertion professionnelle.

ECTI agit uniquement dans le cadre de missions d'accompagnement de courte durée, dans le respect de règles déontologiques strictes :

- engagement des membres à transmettre leur expérience de façon professionnelle et sans rémunération,
- ne pas prendre la place d'un actif rémunéré,
- non concurrence au secteur marchand,
- respect de la législation de l'emploi.

Secteurs d'activités :

- **Surtout TPE** : Aide à la création d'entreprises.
Aide au suivi et à l'accompagnement (Réseau France initiative) + Missions locales et Maisons de l'emploi.
- **Insertion** : Important suivi dans les prisons de la région : tous les départements sont concernés.
- **Collectivités** : Surtout ERP

Microcrédit : ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique)

2 cours Grandval

20000 Ajaccio

Tél. : 09 69 32 81 10

L'Adie est une association reconnue d'utilité publique qui aide des personnes éloignées du marché du travail et du système bancaire à créer leur entreprise et ainsi, leur propre emploi grâce, au microcrédit.

- **Financer les créateurs qui n'ont pas accès au crédit bancaire, à travers le microcrédit.** Habilitée à délivrer des prêts, l'ADIE propose aux créateurs d'entreprise n'ayant pas accès au crédit bancaire, et plus particulièrement aux demandeurs d'emploi et allocataires des minima sociaux, des microcrédits pouvant atteindre 10 000 euros, assortis de prêts d'honneur, primes ou avances remboursables de l'Etat ou des collectivités locales.
- **Accompagner les créateurs avant, pendant et après la création de leur entreprise.** L'association propose aussi aux créateurs d'entreprise qu'elle finance un accompagnement gratuit et de qualité pour sécuriser la pérennité de leur activité, avant, pendant et après la création de l'entreprise : formations collectives ou suivi personnalisé dans des domaines aussi

variés que la gestion, les démarches administratives, le développement commercial, le conseil juridique ou la fiscalité.

- **Contribuer à l'amélioration de l'environnement institutionnel du microcrédit et de la création d'entreprise.** Le droit à l'initiative économique exige l'accès au capital pour tous et la levée des obstacles administratifs à la création d'entreprise. L'Adie se donne pour mission de formuler des propositions en vue d'améliorer le cadre législatif et réglementaire du microcrédit et du travail indépendant, tout particulièrement pour les personnes en situation de précarité.

FICHE 10- Santé

Médecins du monde

Deux permanences d'accueil médico-social pour les personnes sans domicile fixe : accueil personnalisé, entretien social (ouverture de droits, accompagnement), consultation médicale, orientation médico-psychologique (PASS, UMAPP, centre dentaire mutualiste), Pharmacie humanitaire internationale (PHI) : délivrance gratuite de médicaments, pause- café, discussion, information, douche, laverie, distribution de matériel (sacs de couchages...)

- **Le vendredi de 14h à 17h**

CASO délégation régionale de Corse dans les locaux du Secours catholique

Adresse : 6 Boulevard Danièle Casanova, 20000 Ajaccio

Téléphone : 04 95 51 28 93

Courriel : mdmcorse@wanadoo.fr

stephane.comiti@medecinsdumonde.net

- **Le mardi de 14h à 17h**

Dans les locaux Stella Maris de la FALEP 2A (Dr François Natali, Dr Florence Louiset)

Adresse : Résidence Binda, rue des Primevères, 20090 Ajaccio

Tel : 04 95 23 01 83

Courriel : stellamaris@falep-chrs.org

- **Téléphone mobile en cas d'urgence: 06 67 95 08 02 (Dr Stéphane Comiti)**

Aiutu Corsu (Sida)

Hôpital Eugénie - 1 rue Colomba - BP 64 - 20176 AJACCIO

Tél 04 95 29 94 29 - Email info@aiutu-corsu.org

Personne Ressource : Mme Marcaggi Présidente 06 14 75 47 45

Objectif : soutenir les personnes vivant avec le VIH/SIDA, afin de leur permettre d'améliorer leur état de santé, (soutien psychologique, accompagnement aux démarches du quotidien, aide économique et financière, nutrition etc...).

Corsica Sida

Résidence les Colombes, Chemin Candia 20090 AJACCIO

Tél : 04 95 20 25 88

Personne ressource : Mme Dany Papi

fax : 04 95 23 35 15

- Aide aux malades
- Prévention dans le milieu de la prostitution
- Prévention en direction des ados

Ligue contre le cancer-Comité de Corse du Sud

Espace Suzanne Chaigne

Résidence A Sposata II Bât. D, Route du Stiletto, 20090 Ajaccio

Tél. : 04 95 21 46 04

cd20a@ligue-cancer.net

<http://www.ligue-cancer2a.fr>

Acteur de Santé Publique et Force de Proposition, La Ligue contre le cancer, Association fondée en 1918, Loi 1901, reconnue d'utilité publique, est le seul acteur indépendant à lutter sur tous les fronts de la maladie :

- **Chercher pour guérir** : financement de programmes de recherche sur les risques aggravés du cancer du sein, les cancers des enfants
- **Prévenir pour protéger** : ateliers nutrition, tabac, soleil dans les collèges, ouverture de 11 plages sans tabac en Corse du Sud, réunions d'information sur le dépistage organisé du cancer du sein et du côlon dans le rural, conférences....
- **Accompagner pour aider** : aides financières aux malades, 5 studios thérapeutiques pour accueillir des malades en chimiothérapie ou radiothérapie à Ajaccio, soins de support (sevrage tabagique, sophrologie, nutrition, hypnose ...)
- **Mobiliser pour agir** : « Marchons tous avec les femmes » d'Octobre Rose, le « Côlon Tour » de Mars bleu, contre les cancers du sein et du côlon, l'Urban Trail L'Aïaccina pour promouvoir le sport comme hygiène vie, 31 mai, Journée Internationale contre le tabac....

La Marie- Do, association de lutte contre le cancer

1 Allée des plages, Les Hauts de la Résidence du Golfe, 20 166 Porticcio

Tél.: 07 69 58 90 25 ;

Courriel : asso.lamariedo@gmail.com

L'association loi 1901 agit dans 4 directions :

- financer des projets de Recherche menés par les équipes labellisées de l'Institut Paoli-Calmettes, de La Timone de Marseille et de Castelluccio à Ajaccio),
- apporter des soutiens financiers aux malades et à leur famille,
- financer des d'équipements médicaux pour les hôpitaux de la région,
- participer au développement d'une meilleure information sur la prévention, le dépistage, les infos utiles...

Inseme –Transport des malades sur le continent

Bureau d'Information et d'Accompagnement de Corse-du-Sud :

3 Boulevard du Roi Jérôme - 20 000 AJACCIO

Courriel : bureau2a@inseme.org

Marie Jeanne CHIUDINO, chargée de mission, tel : 04 95 20 22 61

INSEME est une association Loi 1901 créée en 2009 qui soutient les personnes qui vivent en Corse (quel que soit leur âge et quelle que soit la pathologie concernée) et qui doivent se rendre sur le continent pour raison médicale dans le cadre d'une prise en charge par l'Assurance Maladie.

Association des paralysés de France-Corse APF-Corse

Délégation Départementale APF de Corse du Sud

40, Avenue Noël Franchini 20090 Ajaccio

Tél : 04 95 20 75 33

www.apf-francehandicap.org

<http://apf-corse.blogs.apf.asso.fr/>

Unafam (Union nationale de famille et amis de personnes malades et/ou handicapés psychiques)

Permanence téléphonique sur Ajaccio : 06 79 30 26 59

Dominique Andreani

Courriel : 20@unafam.org

<http://www.unafam.org>

L'Unafam est une association reconnue d'utilité publique, qui accueille, écoute, soutient, forme, informe et accompagne les familles et l'entourage de personnes vivant avec des troubles psychiques depuis 1963. Depuis sa création l'Unafam concentre son action au profit de l'entourage des personnes vivant avec des troubles psychiques sévères, essentiellement des personnes atteintes de schizophrénie, de troubles bipolaires, de dépressions sévères, de psychoses graves et de troubles obsessionnels compulsifs. Depuis plus récemment, l'Unafam reçoit les parents d'enfants et d'adolescents ayant des troubles psychologiques, des troubles psychiques ou des troubles du comportement.

FICHE 11- Accueil et régularisation des étrangers

Collectif antiraciste Ava Basta

Résidence l'Orée du Bois, Avenue Noel Franchini, Bt B. ,20 000 Ajaccio.

Téléphone : 04 20 01 61 05

Courriel : a.basta1@club-internet.fr

Ghjiseppu Maestracci : Tél. 06 22 49 06 67

- **Accueil social** accompagnement / information / orientation / traduction / prévention

- *Lundi, mardi, jeudi, vendredi sans RV :de 9h30 à 12h30*

- *Lund, mardi, mercredi, jeudi et vendredi après-midi sur RV*

- **Café social** : accueil des usagers pour permettre l'échange (jeux de cartes, goûter)

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi après-midi de 13h30 à 16h*

- Une personne recrutée dans le cadre du service civique est en charge de l'animation du Café social*

- **Autres activités : animations sortie**

- **Permanences** : foyer Adoma de Bodiccione les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de chaque mois

- **Partenariats** avec la Falep, le Secours populaire, la Croix-rouge, la Cimade ...

- **Participation d'Ava Basta** aux :

- **Conseil Citoyen des Jardins de l'Empereur,**

- **Comité opérationnel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme de Corse du Sud (CORA)**

- Installé le 8 février 2016, par le Préfet Christophe Mirmand en présence de Gilles Clavreul délégué interministériel à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, cette instance est chargée d'élaborer un plan territorial pour déployer le plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Elle est co-présidée par le Préfet, le Procureur de la République et le Directeur académique des Services de l'Éducation Nationale. La **Falep** et le **Secours populaire** y participent également.*

Ligue des droits de l'homme : Mme Pacou 06 63 96 09 63

FICHE 12 : Coordination inter-associative de lutte contre l'exclusion (CLE)

La CLE vise à coordonner les actions des associations caritatives et humanitaires d'Ajaccio, à renforcer leur influence auprès des organismes et institutions chargées de l'action sociale et à agir plus efficacement contre la précarité et la pauvreté, dans l'esprit de la Charte régionale de lutte contre la précarité, adoptée fin janvier 2014 par l'Assemblée de Corse dans le cadre du Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC).

Ava Basta

Résidence l'Orée du Bois, Avenue Noel Franchini, Bt B., 20 000 Ajaccio.

Tél. : 04 95 51 18 02

Courriel: contact@avabasta.com

Entraide protestante de Corse

Responsable : Henri Chamot

Courriel : henri7449@gmail.com

Tél : 06 25 15 82 24

Croix Rouge Française

3 r Gén Campi 20000 AJACCIO

Tél : 04 95 21 08 28 ; 04 95 21 54 05

Fraternité du Partage

Secrétariat CHRS Sperenza, 20 rue Hyacinthe Camliglia, 20000 Ajaccio

Tél: 04 95 20 93 34

Courriel : fraternite.du.partage@hotmail.com

Falep (Fédération des Associations Laïques d'Education Permanente) : direction générale

Immeuble le Louisiane Bat A- rue Paul Colonna d'Istria, CS 30 027, 20181 AJACCIO cedex 01

Tél: 04 95 21 41 97

Courriel : falepdg@falep2a.org

Médecins du Monde

c o Secours Catholique 6 bd Danielle Casanova 20000 AJACCIO

Tél : 04 95 51 28 93

Courriel : mdmcorse@wanadoo.fr

Présence Bis

6 HLM Saint Jean, 20090 Ajaccio

Tél. : 04 95 10 86 49

Resto du cœur

Ancien entrepôt CODEC face stade, route nationale 193– 20167 Mezzavia.

Tél : 04 95 25 81 30

Courriel : ad20a.siege@restosducoeur.org

Secours Catholique

6 bd Danielle Casanova 20000 AJACCIO

Tél : 04 95 21 23 86

corse@secours-catholique.org

Site web : http://www.secours-catholique.org/delegation/delegation_corse.htm

Secours Populaire Français

10 montée St Jean 20090 AJACCIO

Tél : 04 95 20 68 96 ; 04 95 23 40 32

Courriel : contact@spf-corse.org

Site web : www.spfcorse.org

Facebook : Secours Populaire Ajaccio

La Communauté d'agglomération du pays ajaccien (CAPA) et la Mairie d'Ajaccio- Actions sociales

CAPA

Immeuble Alban, Bâtiment G
18, rue Antoine Sollacaro, 20.000 Ajaccio
Tél : 04 95 52 95 00
Mail : contact@ca-ajaccien.fr
Site : www.ca-ajaccien.corsica

La CAPA exerce de plein droit en lieu et place des communes membres des compétences obligatoires, optionnelles ou complémentaires. **L'aménagement de l'espace, le développement économique, l'équilibre social de l'habitat, la politique de la ville sont les quatre compétences obligatoires qui lui sont transmises.** L'action sociale d'intérêt communautaire est l'une des compétences optionnelles qu'elle a choisi d'exercer.

La CAPA est donc un territoire de compétences au service des habitants. Cette intercommunalité joue un rôle fondamental de mise en cohérence des politiques publiques engagées avec pour but de construire un territoire autour de l'excellence. Aménagement du territoire, développement économique et numérique, mobilité et transport, habitat, eau, assainissement, protection de l'environnement, gestion des déchets, en sont les principaux domaines d'intervention. Aujourd'hui, plus que jamais, la CAPA est le maillon indispensable à l'amélioration et la préservation de la qualité de vie des villes et villages de ce territoire aux multiples atouts.

Les 46 conseillers communautaires de la CAPA, dont le président est le maire d'Ajaccio, sont des élus municipaux représentant la Ville d'Ajaccio et neuf communes : Afa, Alata, Appiето, Cuttoli, Pieri, Sarrola-Carcopino, Tavaco, Valle di Mezzana, Villanova.

I- Le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

Responsable CIAS et Direction des affaires sociales : Barbara Serreri

3 rue Sœur Alphonse 20000 Ajaccio
Tél : 04 95 51 52 88
Fax : 04 95 21 64 17
Accueil du lundi au vendredi
de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00
b.serreri@ville-ajaccio.fr

I-1 Le CIAS

Le 1er janvier 2018 a vu la naissance d'un nouvel outil au service du territoire : le Centre intercommunal d'action sociale du Pays Ajaccien (CIAS) qui succède au CCAS d'Ajaccio. Partenaire, jusque lors, du quotidien des habitants de la Ville d'Ajaccio, il doit désormais répondre aux besoins de la population du Pays Ajaccien regroupée dans la communauté d'agglomération du pays ajaccien (CAPA), en proposant à l'échelle intercommunale l'ensemble de ses services et de ses compétences. Cette démarche est menée aujourd'hui avec la volonté d'afficher une solidarité sans faille entre les territoires et les habitants.

Le CIAS exerce de plein droit un large champ de compétences allant des situations d'urgence de personnes fragilisées au développement social, composante du projet de territoire. Pour répondre à l'ensemble des problématiques sociales du territoire de la CAPA qui vont de la précarité, au soutien des

séniors, tout en passant par l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle, il est désormais : « le guichet unique en matière d'action sociale ».

Plusieurs associations, membres de la Coordination inter-associative de lutte contre l'exclusion (CLE) sont membres du CIAS : Secours catholique, Secours populaire, Croix-Rouge, Falep.

I-2 Le Projet Social Intercommunal 2018-2020

Document téléchargeable à partir du site : www.ca-ajaccien.corsica/cias

Le projet social intercommunal, voté à l'unanimité le 22 février 2018, est le fruit de la volonté politique de guider l'action collective en matière de social. L'enjeu majeur de ce projet est également de doter la CAPA d'une gouvernance sociale qui en fera l'interlocuteur privilégié de la Collectivité de Corse.

La CAPA comme pivot de l'action sociale de proximité

L'ambition affichée du projet social intercommunal et de faire de la CAPA un pivot de l'action du territoire en matière de politique sociale pour toujours plus d'efficacité.

Concerté avec les élus et les partenaires institutionnels, associatifs, partenaires, acteurs locaux, en proximité avec les populations le projet social intercommunal cherche également à promouvoir une gouvernance éclairée de l'action sociale. Pour répondre à des enjeux comme l'isolement, la précarité, les difficultés d'insertion ou le vieillissement de la population, le projet social constituera une véritable feuille de route pour 3 ans.

Construit autour de 4 axes : jeunesse, seniors, précarité et gouvernance, il propose un certain nombre d'actions pour répondre à ces grandes problématiques de notre territoire.

Des exemples d'actions concrètes en accord avec les besoins de la population

Parmi les pistes envisagées en faveur de la jeunesse, sont proposés des **chantiers éducatifs** sur des sites remarquables du Pays Ajaccien, des **informations collectives dans les établissements scolaires**, les associations, les mairies sur le **dispositif ERASMUS** qui est un véritable plus en matière de formation. Pour les séniors, parmi l'ensemble des actions proposées, le projet social promeut une **facilitation de l'accès à l'information** pour les questions de dépendance physique ou d'accès au soin et les animations déjà organisées par le CIAS seront renforcées. Enfin, concernant la précarité, le projet social envisage la **création d'une fonction de médiation à la mobilité avec des jeunes en service civique** et va proposer l'élaboration d'une **politique tarifaire différenciée pour les transports avec les acteurs sociaux**.

II- Permanence des assistantes sociales

Il est possible de rencontrer l'assistante sociale de son quartier d'habitation les mardis entre 8h30 et 12h :

- **Secteur Sanguinaires / Centre ville** : rendez-vous au CIAS – Rue Sœur Alphonse – les 2ème et 4ème mardis du mois - Tél. : 04 95 51 52 88
- **Secteur Saint Jean / Les Cannes** : rendez-vous au CIAS – Rue Sœur Alphonse – les 1er et 3ème mardis du mois- Tél. : 04 95 51 52 88
- **Secteur Salines / Finosello** : rendez-vous au Centre Social des Salines – Résidence « Petra di Mare » – les 2ème et 4ème mardis du mois - Tél. : 04 95 21 15 67
- **Secteur Mezzavia / Aspretto** : rendez-vous au Centre Sociale des Salines – Résidence « Petra di Mare » – les 1er et 3ème mardis du mois- Tél. : 04 95 21 15 67
- **Secteur Rural** : contactez le CIAS au 04 95 51 52 88 pour connaître les permanences
Recommandation : pour un premier entretien, se munir de pièces d'identité et du numéro allocataire de la CAF. Selon la nature de votre demande des pièces complémentaires pourront vous être demandée.

III- Les aides légales

Ces dossiers peuvent être traités à la Mairie d'Ajaccio qui travaille en étroite collaboration avec les organismes partenaires en constituant les demandes et en les transmettant aux autorités décisionnelles compétentes, telles que le Conseil départemental, les organismes de Sécurité Sociale ou autres.

Accueil public : de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00, du lundi au vendredi.

CIAS— 3 rue sœur Alphonse 20000 Ajaccio. Tél. : 04 95 51 52 88, Fax. : 04 95 21 64 17

Personne Ressource : **Jean-Pierre GIOCANTI**

RSA : Le CIAS est service instructeur de la demande de RSA qui est ensuite transmise au Conseil Départemental de Corse du Sud. L'allocation est réservée aux personnes dépourvues ou ayant peu de revenus, *versée par la CAF après accord du Conseil Départemental*. La personne doit obligatoirement résider en France de manière stable et régulière pour la percevoir.

Allocation Personnalisée d'Autonomie (à domicile) APA : prestation versée par le *Conseil Départemental*, elle s'adresse **aux personnes âgées de soixante ans et plus**, résidant de manière stable sur le territoire français et ne pouvant plus, ou difficilement, effectuer les actes essentiels de la vie courante (selon leurs degrés de dépendance physique ou psychique), comme se déplacer, s'habiller, préparer ses repas, etc... Cette allocation permet de financer, les différentes aides liées à leur perte d'autonomie (emploi d'une aide à domicile, portage des repas, aides techniques etc...). Il n'y a pas de conditions de ressources, mais l'aide sera plus ou moins importante pour ceux dont les revenus sont élevés.

Aides ménagères (aide à la toilette, ménage...) pour les **personnes âgées d'au moins 60 ans** (entre 60 ans et 65 ans, certificat médical obligatoire). Cette aide est financée par le *Conseil Départemental* si les revenus sont inférieurs à 800 euros pour une personne ou 1242 euros pour un couple. Si les revenus sont supérieurs à ces montants, vous pouvez vous adresser auprès de vos caisses de retraites.

Allocation de solidarité aux personnes âgées ASPA (*Service de l'allocation aux personnes âgées SASPA -Caisse des Dépôts et Consignations de Bordeaux*) : pour les **personnes âgées de 60 ans et plus** (certificat médical obligatoire entre 60 et 65 ans ou décision de la MDPH attestant un taux d'invalidité supérieur ou égal à 50%) **n'ayant jamais cotisée auprès d'un régime de retraite et ne bénéficiant pas d'une pension de réversion**, résider de façon stable et régulière sur le territoire français.

Placement en établissement pour personnes âgées et handicapées dont les revenus ne permettent pas de couvrir la totalité des frais d'hébergement. 85% (70% pour les personnes handicapées) des revenus du demandeur sont versés à l'établissement. Une enquête est également effectuée auprès des obligés alimentaires (descendants) afin de déterminer une éventuelle participation. Le *Conseil Départemental* prendra à sa charge les frais restants.

Couverture Maladie Universelle : la CMU permet aux personnes ayant de faibles revenus, d'accéder à une complémentaire santé gratuite (Plafond mensuel pour une personne : 720 euros).

Aide pour une complémentaire santé : elle s'adresse aux personnes dont les revenus sont supérieurs au plafond CMU (plafond mensuel pour une personne : 973 euros. Elle prend en charge une partie du contrat de complémentaire santé.

Domiciliation du courrier : permet à toute personne sans domicile stable ou fixe de disposer d'une adresse administrative indispensable pour solliciter des aides de la CAF :

CIAS, 3 rue Sœur Alphonse, 20 000 Ajaccio. Tél : 04 95 51 52 88

Du lundi au vendredi, de 13h30 à 16h30

IV- Service aux seniors

CIAS Anziani, Cité Grossetti,
Boulevard Lantivy, 20 000 Ajaccio
Tél : 04 95 51 52 88
Ouverture au public, du lundi au vendredi de 8h à 17h

Pour toute participation aux activités du CIAS Anziani, il est nécessaire d'être adhérent. L'adhésion est annuelle et gratuite. Conditions : être retraité et/ou avoir plus de 60 ans, résider sur le territoire de la CAPA, et remplir le bulletin d'inscription, à partir du 15 septembre,

IV-1 Pôle Seniors d'Ajaccio : la Maison des aînés

Personne ressource : Marie-Louise LEBOUGRE, responsable du Pôle Séniors
Maison des Aînés, Cité Grossetti - 20000 Ajaccio
Tél. : 04 95 25 13 46 , Fax. : 04 95 25 55 24
Ouverture au public, du lundi au vendredi : de 8h00 à 17h00

Le pôle regroupe plusieurs services aux Seniors :

- **Le Panier de la solidarité** pour les personnes âgées vivant sous le seuil de pauvreté. Un entretien préalable avec un travailleur social permet de rencontrer la personne et de mieux évaluer sa situation sociale et financière, déterminer la fréquence de retrait du panier, son contenu et notamment d'évaluer si cette personne souffre d'isolement. L'aide reçue permet de faire faire des économies et d'agir sur le budget des retraités afin d'éviter tout endettement. Sont pris en compte les conditions matérielles des bénéficiaires (micro-ondes, frigidaire, four, etc.). Les personnes âgées retirent leur panier ou mandatent leur aide à domicile ou peuvent se faire livrer si elles n'ont pas la possibilité de se déplacer.
- **Le portage des repas** pour favoriser le maintien à domicile des Séniors (plus de 60 ans) et des handicapés. Il préserve le lien social et veille à l'équilibre alimentaire et au bien vieillir des personnes âgées. Un repas est livré chaque matin du lundi au vendredi et de deux le samedi (un pour le Samedi et un pour le Dimanche. Il est confectionné en liaison froide, présentés dans des barquettes operculées et livrés par des véhicules frigorifiques. Le coût du repas est calculé en fonction des revenus,
- **Le Rdv de la Fraternité ; espace de convivialité** aménagé et ouvert de 09h30 à 16h45 du lundi au vendredi où l'on peut consommer des boissons non alcoolisées et organiser des manifestations, des conférences des ateliers. Des rencontres à thèmes y sont organisées. L'entrée est libre et ne nécessite pas d'adhésion.
- **Le Conseil Consultatif des Retraités de la Ville d'Ajaccio**, constitué des personnes retraitées volontaires qui assistent régulièrement aux animations proposées par le CCAS et/ou les associations faisant parties du Comité de pilotage. Réunion mensuelle. Groupes de travail thématiques (solidarité, prévention, canicule..).

IV-2 Animation à la Maison des Aînés

Exemples d'activités : Atelier sportif, Thé dansant, Aquagym, Atelier cuisine, Cours de zumba, d'histoire de l'art, remue-méninge, jeux de cartes, etc.

Ric'ordi - Les Aînés parlent aux Aînés... et aux autres

Afin d'informer un plus large public et de communiquer sur toutes les animations proposées par la Maison des Aînés, les bénévoles proposent de tout vous dire sur le blog : www.ricordi.webnode.fr

IV-3 Transport à la demande

Le service est disponible du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 sous réservation. Il est ouvert aux retraités du Pays ajaccien sous certaines conditions :

- Résider en Pays Ajaccien
- Avoir une impossibilité d'utiliser les transports en commun
- Ne pas posséder de véhicule personnel ou ne plus pouvoir l'utiliser
- Ne pas souffrir d'un handicap moteur
- Réserver son déplacement à l'avance

De plus, il est nécessaire de :

- Etre adhérent au CIAS Anziani
- Remplir une fiche de renseignements à déposer au CIAS
- Fournir les justificatifs demandés : avis d'impôts, justificatif de domicile, bulletin de pension de retraite, certificat médical.

Les réservations sont prises à la semaine avant le jeudi 12h00. Les retraités sont pris en charge devant chez eux, et doivent être présents à l'arrêt 5 min avant l'horaire de départ prévu. Ils sont déposés par ailleurs uniquement aux arrêts déterminés au préalable : CIAS Anziani, centres sociaux du Pays Ajaccien, associations de personnes âgées ou de loisirs, visite de deuil ou messe d'enterrement, place du marché, cinéma, coiffeur ou salon d'esthétique, dentiste, pharmacie, RDV radio, échographie, cimetière.

V- Enfants : le Dispositif de réussite éducative (DRE) à Ajaccio

Dispositif de Réussite Educative

Responsable : Cathy Santi Ricci

Ecole Primaire des Cannes, rue Jean Chiappe 20090 Ajaccio

Tél : 04 95 24 76 13 , E-mail : c.santi@ville-ajaccio.fr

Issu de la loi du 18 janvier 2005, relative à la cohésion sociale et à l'égalité des chances, et mis en place à Ajaccio en janvier 2007, ce programme s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans résidant prioritairement dans les quartiers de la Politique de la Ville (Salines) et les quartiers placés en veille éducative (Cannes, Saint-Jean, Jardins de l'Empereur). Il s'agit d'une démarche à la fois éducative (promotion de l'autonomie, accès aux savoirs), de remédiation (rétablir des liens avec des institutions), préventive (dépister des difficultés précoces) et parfois correctrice (en cas de rupture).

La méthode : le DRE coordonne les dispositifs existants et « invente » lorsqu'il n'existe pas de solution ; chaque enfant bénéficie d'un parcours « cousu main » et les parents partenaires sont associés à chaque étape.

Le repérage des enfants : la majorité est repérée par les enseignants de l'Education Nationale (environ 60%) ; les autres sont orientés par les partenaires institutionnels et les différents travailleurs sociaux.

Domaine Social

Une assistante sociale est plus particulièrement chargée de ce domaine. Elle intervient prioritairement sur les secteurs Cannes / Salines. Après rencontre avec les familles, elle est chargée d'un accompagnement, suivant les besoins déterminés conjointement dans les domaines administratifs, économiques, de l'emploi, du logement et du soutien à la parentalité.

Domaine santé

Les dossiers relevant du champ sanitaire sont pris en charge par les médecins scolaires. Dans la plupart des cas, il s'agit, après consultation, d'orienter l'enfant vers un spécialiste, d'aider à la prise de Rendez-vous en collaboration avec la famille et parfois de prendre en charge certaines dépenses.

Domaine éducatif, sportif, culturel et soutien à la parentalité

Le DRE intervient sur tout ce qui est extérieur à l'école, mais concourt à la réussite scolaire (accès au sport et à la culture : médiathèques, musée...). Il accompagne les familles vers les différentes structures

et les engage à l'autonomie. Il intervient en matière éducative sur le respect des lois, des règles et engage les familles au suivi du travail scolaire de leurs enfants.

Il met en œuvre, suivant les besoins recensés par les enseignants des actions spécifiques de soutien à la parentalité : « **ouvrir l'école aux parents** » ou comment mieux comprendre l'école, améliorer les relations avec les établissements et être « bons » parents d'élèves. ; « **coup de pouce parents** » : ateliers réservés aux parents parlant peu ou pas le français afin de les aider à mieux suivre la scolarité de leurs enfants et les valoriser à leurs yeux (français/ portugais et français/arabe) ; « **lire en famille** » ou comment lire des histoires à ses enfants et s'amuser avec les mots et les livres

Domaine scolaire ou socio-éducatif

Le DRE oriente sur demande ou proposition vers les centres sociaux et ALSH afin que les enfants bénéficient d'un large panel d'animations et d'aides aux devoirs.

Il organise, avec le soutien de l'**APFEE** (agence pour favoriser l'égalité des chances à l'école) :

- les clubs « **Coup de Pouce** » (**lecture, écriture**) **pour les CP**,
- les clubs **CLEM** (**lecture, écriture et mathématiques**) **pour les CE1** ,
- et prochainement, **des CLA en GS de maternelle (club langage)** .

La Caisse des écoles d'Ajaccio

Etablissement public présidé par le Maire et administré par un Comité d'Administration composé de membres de droit et de représentants des parents d'élèves, elle intervient en faveur des enfants dans les domaines de la vie scolaire (social, culturel et éducatif). A ce titre elle prend en charge l'achat de divers matériels : manuels, fournitures scolaires, matériel éducatif et sportif. Elle assure une aide aux RASED et aux classes spécialisées. Elle soutient aussi les familles en difficulté.

VI- Jeunesse et vie de quartiers à Ajaccio

Direction Jeunesse et vie des quartiers

Responsable : Maurice Martinez

3, rue Michel Bozzi 20000 Ajaccio Tél : 04 95 10 63 30

VI-1 Mission Locale de l'emploi

Service pour les jeunes 16/25 ans (formation, orientation, emploi, logement, santé, mobilité, loisirs)

3 montée Saint-Jean Ajaccio

Lundi : 10h30-12h15/13h30-17h

Du mardi au jeudi : 08h30- 12h15 /13h30-17h00

Le Vendredi : de 08h30-12h15 ; 13h30 à 16h30

Téléphone : 04 95 20 92 38

<http://www.missions-locales-corse.org;secretariat.mlajaccio@missions-locales-corse.org>

La Mission Locale d'Ajaccio (MILO) est un lieu d'accueil, d'information, d'orientation professionnelle et +d'accompagnement ouvert aux jeunes de 16-25 ans, sortis du système scolaire, avec ou sans qualification, en particulier ceux ayant le moins d'opportunités. ... Elle propose à chaque jeune un parcours personnalisé vers l'emploi pour l'aider à surmonter les obstacles à son insertion professionnelle et sociale et l'accompagner ainsi vers l'emploi Elle agit en complémentarité avec les services ou les institutions qui, sur leur territoire, ont en charge des questions liées à ces services pour permettre à chaque jeune de bénéficier d'un parcours cohérent et de solutions sur mesure pour son insertion et au final son accès à l'emploi.

La structure compte 16 salariés (1 directeur, 1 responsable de secteur, 1 assistante de direction, 2 chargés de projet, 9 conseillers et 2 chargés d'accueil). Depuis janvier 2015, un espace P@M est mis à la disposition du public en recherche d'emploi (ateliers CV, lettre de motivation, ateliers accès aux droits...).

L'accueil des jeunes se fait soit sur rendez-vous pris par le jeune ou par l'intermédiaire d'un tiers, soit lors d'une visite spontanée du jeune. La structure est très présente sur les réseaux sociaux. **Des permanences délocalisées ont été mises en place sur 17 sites.**

Sur la commune d'Ajaccio : au sein de la Maison de quartier St Jean, du Centre Social des Salines, du Centre Social des Cannes, de la Maison d'arrêt d'Ajaccio, de l'Association de quartiers de l'empereur, de la Maison de services Publics des Jardins de l'Empereur, des locaux de la Garantie Jeunes, du Centre de Formation des Apprentis, et de l'Institut Consulaire de Formation. Sur les autres communes de la CAPA : Alata (2 sites), Sarrola-Carcopino, Peri et Appietto et sur les autres territoires : Bastelicaccia, Porticcio, SIVOM de la Pieve d'Ornano.

La Garantie jeunes a été mise en place en septembre 2016 à la Mission Locale d'Ajaccio. Elle permet aux jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études (NEET) d'être accompagné intensivement pendant 12 mois, pour accéder rapidement à l'autonomie et à l'emploi.

VI-2 Centres sociaux

Activités, horaires et jours d'accueil sont susceptibles de changement durant l'année. Pour plus d'informations, téléphoner directement à la Maison du secteur qui vous concerne.

2.1 - Maison de quartier des Cannes

Rue François Simongiovanni, 20090 AJACCIO

Téléphone : **04 95 76 86 03**

Services

- **Accueil (information, aide constitution de dossiers...) + actes administratifs : du lundi au vendredi : 8 h30 -12h ; 13h30-16h30**
- **A Rundinella : jeudi : 9h-11h**
- **PMI, consultations médicales : jeudi 9h-12h, un fois par mois**
- **CIAS Boutique puériculture : jeudi 9 h - 12 h, une fois par mois**
- **Association Sportive Culturelle des Cannes : lundi et jeudi : 16h30-18h30**
- **Mission locale : mercredi 13h30-16h**
- **CIAS Epicerie éducative : jeudi 13h30-16h30 une fois par mois**

2.2 - Centre social de Saint-Jean

Avenue Moncey, 6 rue Cardinali- Avenue Moncey - 20090 Ajaccio

Jours et horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 21h (associations multi-activités sur centre de 10h à 18h, un samedi par mois)

Téléphone : **04 95 10 91 80**

Accueil : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19 heures

Services

- **Mission Locale : premier mercredi du mois de 14h à 17h . Accueil, information, orientation et accompagnement pour aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle.**
- **A Prova - Coopérative d'activités et d'emploi. Le premier mercredi du mois de 9h à 12h.**
- **Information — Conseil : Journées d'information du Service Communal d'Hygiène et de Santé pour la sensibilisation à l'hygiène de vie, à la nutrition, à la santé, aux dangers du tabac, de la drogue et de l'alcool : une fois par mois.**
- **Eco-Conso : Sensibilisation aux modes de consommation, aux moyens de réduire les déchets et la pollution de l'air intérieur...**

N.B : Les horaires et les jours d'accueil (services et activités) sont susceptibles de changement, de nouvelles activités et services peuvent également se mettre en place tout au long de l'année. Pour plus d'informations : contacter au 04.95.10.91.80 (accueil physique et téléphonique tous les jours du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h)

2.3 - Centre social des Salines

Résidence Petra di Mare BT G, avenue Maréchal Juin- 20090 Ajaccio
Téléphone : **04 95 20 30 59** @ cs.salines@ville-ajaccio.fr
Direction : Marie-Jeanne MINICONI et Franck DUBERNET
Accueil : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 12h45 à 19h
Certaines activités peuvent se dérouler au-delà de 19h et exceptionnellement le samedi et le dimanche.

Services

- **Permanence assistante sociale, secteur Salines-Pietralba-Finosello** (Centre Intercommunal d'Action Sociale), tous les mardis de 13h30 à 16h30 (pré accueil à partir de 13h30) et/ou sur RDV
- **Permanence assistante sociale, secteur Bodiccione-Mandarine-Mezzavia-Vazzino-foyer ADOMA** (Centre Intercommunal d'Action Sociale), tous les mercredis de 9h à 12h (pré accueil à partir de 8h30) et/ou sur RDV
- **Pré-accueil social**, tous les jours de 8h30 à 12h et de 12h45 à 16h30
- **Accueil accès aux droits**, tous les jours de 8h30 à 12h et de 12h45 à 16h30 : information, délivrance et/ou aide à la constitution de dossiers administratifs (CMU, APA, demande de logement...)
- **Etat civil**, tous les jours de 8h30 à 12h et de 12h45 à 16h30 : délivrance de dossiers CNI et passeport / par délégation de signature du Maire : certificat de vie, authentification de signature, certification conforme
- **Permanence médiateur social FALEP**, tous les mardis de 9h à 12h
- **Permanence Mission Locale**, les deuxièmes mercredis du mois de 13h30 à 16h30
- **Permanence de l'ADIL**, les troisièmes jeudis du mois de 9h30 à 11h30
- **Consultation de nourrissons**, le mardi de 8h30 à 12h (PMI CdC)
- **Ateliers de Savoirs Socio Linguistiques**, deux demi-journées par semaine (GRETA de la Corse du Sud)
- **Boutique puériculture/coin des parents (CIAS)**, le dernier jeudi du mois de 9h à 11h30

N.B : Les horaires et les jours d'accueil (services et activités) sont susceptibles de changement, de nouvelles activités et services peuvent également se mettre en place tout au long de l'année. Pour plus d'informations : contacter au 04.95.20.30.59 (accueil physique et téléphonique tous les jours du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 12h45 à 19h) ou par mail à cs.salines@ville-ajaccio.fr

2.4 - Maison de services au public (MSAP) Ajaccio : Jardins de l'empereur

Tour Napoléon, Avenue de la Grande armée, 20000 AJACCIO
Téléphone : 04 95 10 25 01
n.martelli@ville-ajaccio.fr
Accueil du lundi au vendredi : 8h-16h

Convention, signée le 9 décembre 2017, entre la Ville d'Ajaccio, la Capa, le préfet de Corse-du-Sud, la Caf de la Corse-du-Sud, Pôle Emploi, la Caisse Primaire d'assurances maladie de Corse-du-Sud, l'AFPA, le délégué du défenseur des droits.

Accueil de premier niveau du public : CAF, CPAM et Pôle Emploi.

Relais actes administratifs de l'Etat Civil - Relais Allo Mairie - Point Relais colis

Point d'attente assise et un espace confidentiel

Espace informatique : avec accès à internet en haut débit, un point multimédia connecté, une imprimante et un scanner.

Médiathèque en relation étroite les structures culturelles de la ville (l'Espace Diamant, le Palais Fesch-musée des beaux-arts), ainsi qu'avec le centre social référent, l'association du quartier, les écoles primaires et le collège de secteur.

Tél : 04 95 53 40 40

Ouverture :

10h-18h30 de mardi à vendredi

10h-17h le samedi

Permanences :

- **Mission Locale pour les jeunes de 16 à 25 ans**: 2ème et 4ème jeudi après-midi du mois : 14h à 16h.
- **AFPA** : 1er jeudi du mois : 9h30 à 12h.
- **Défenseur des droits** : 1er mardi du mois : 14h à 16h
- **Ava Basta** : les 2ème et 4ème mercredi du mois : 9h à 12h
- **ADMR (service d'aide à la personne)** : 1^{er} et 3^{ème} vendredi du mois : 14h à 16h

2.5 Maisons de service public

- **MSP de la Résidence des Iles** : 1 rue de l'Archipel. Téléphone : 04 95 21 69 20
- **MSP de Mezzavia** : Téléphone : 04 95 22 17 97

Les MSP/MSAP sont des structures de proximité sur lesquelles sont déployés certains services municipaux afin de rapprocher les usagers de l'administration. Non seulement elles délivrent des **actes administratifs** mais, comme les centres sociaux, leur mission est aussi :

- l'**accueil**, l'information et l'orientation du public,
- l'**accompagnement** des usagers à l'utilisation des services en lignes des opérateurs partenaires (facilitation numérique) ,
- l'**accompagnement** des usagers à leurs démarches administratives (facilitation administrative),
- la **mise en relation** des usagers avec les opérateurs partenaires,
- l'**identification** des situations individuelles qui nécessitent un porter à connaissance des opérateurs partenaires.

VII- CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance)

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) a vocation à «constituer le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance au niveau local ». Il doit être un lieu d'échanges entre les responsables des institutions et organismes publics, privés, associatifs pour définir des objectifs communs. Il est consulté sur la mise en œuvre et l'évaluation des actions de prévention de la délinquance menées sur son territoire. Le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) fixe les orientations de la politique gouvernementale en matière de prévention de la délinquance et de la radicalisation et veille à sa mise en œuvre. La stratégie locale doit être en conformité avec la stratégie nationale.

Ainsi, la **programmation locale** s'inscrit dans le cadre de référence nationale et s'articule autour de **trois priorités** :

- **Prévention des jeunes exposés à la délinquance ;**
- **Prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes ;**
- **Tranquillité publique.**

Chaque année, un appel à projet est lancé pour appeler l'initiative privée et publique à proposer des initiatives dans l'une de ces trois priorités

VIII- Développement économique

VIII-1 Financement

Les demandes de dossiers sont à adresser par écrit à : CADEC, 6, avenue de Paris, Résidence Diamant III, BP 70063, 20 176 AJACCIO CEDEX 1, Tel : 04 95 21 55 71, Email : secretariat@cadec.corsica

La CAPA et la CADEC (Caisse de développement de la Corse) ont conclu un partenariat afin de mettre en œuvre un **dispositif d'avances remboursables à taux zéro** visant à soutenir les **entreprises qui s'installent, se développent ou se transmettent**. Les dépenses éligibles sont les investissements matériels et immatériels. Sont exclus: besoins en fonds de roulement, achats en crédit-bail). Les créateurs d'entreprises ayant un projet d'investissement ainsi que les porteurs de projets de reprise d'entreprise commerciale, industrielle, artisanale ou de services sont invités à se faire connaître.

La CADEC met en œuvre les avances remboursables liées aux projets répondants aux critères d'éligibilité définis par la CAPA. Les projets devront répondre aux orientations stratégiques communautaires.

Bénéficiaires : Porteur de projet de création, de développement et de transmission d'entreprise inscrit au RCS ou au RM en nom personnel ou sous forme de société (PME ou TPE) dont l'activité est artisanale, industrielle, commerciale ou de services, exerçant l'essentiel de leur activité sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien.

Montant de l'avance : le plafond de l'avance remboursable est de 40.000 €. Le plancher de l'avance remboursable est de 10 000 €.

VIII-2 Mission Entrepreneur, Entreprise, Emploi (M3E)

M3E, Immeuble Castellani, Quartier St Joseph, 20090 Ajaccio

Renseignements et réservations :

Tél : 04 95 10 55 95. Mail : m3e@ca-ajaccien.fr

Ouverture au public :

du lundi au vendredi,

de 8h30 à 12h00

et de 13h30 à 17h00

site : www.ca-ajaccien.corsica/mission-entrepreneur-entreprise-emploi-m3e/

Devenue depuis le 1er mars 2018, **Société Publique Locale M3E**, présidée par Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, par ailleurs vice-présidente de la CAPA, M3E est une plateforme qui simplifie le parcours des chefs d'entreprise et des créateurs d'entreprise. Elle propose un panel de services et produits complémentaires : l'organisation de permanences et d'informations collectives ; l'hôtel et la pépinière d'entreprises ; les rencontres des réseaux d'entreprises

Au 15 mars 2018, plus de 50 entreprises et institutions sont signataires de la **charte de fonctionnement** qui permet à la M3E d'afficher un positionnement partenarial inédit. Avec une trentaine d'autres structures, elles participent aux actions précitées.

Par ailleurs, aux termes d'une convention signée avec la Caisse des dépôts, en mars 2018, la Capa a intégré le réseau **CitésLab**, dispositif d'appui à l'émergence de projets de création d'activités dans les quartiers prioritaires (Les Salines, Les Jardins de l'Empereur) et quartiers classés de veille active (centre ancien, l'Octroi/Sainte-Lucie, Saint-Jean, les Cannes, Bodiccione, Pietralba, Mezzavia et le Vazzino).

IX- Dispositif Intercommunal de soutien à l'Économie Sociale et Solidaire

Direction du développement économique
Mission ESS
Tél : 04 95 52 95 00

Cet outil permet de soutenir la création d'entreprise. Piloté par la CAPA et mis en œuvre par les structures d'accompagnement du territoire, il répond à l'objectif de fédérer l'ensemble des acteurs économiques au développement de l'économie sociale et solidaire.

Ce dispositif prévoit notamment de renforcer le nombre de postes de travail accessibles aux bénéficiaires, par le déploiement d'outils financiers d'aide à l'insertion par l'activité économique, la mise en œuvre d'un fonds de garantie et la participation à la Plateforme d'Initiative Locale.

La CAPA lance annuellement un appel à propositions à destination des opérateurs de l'ESS. Vous pouvez retrouver toutes les informations utiles dans la page dédiée, le lien est accessible dans la colonne de droite.

La CAPA a intégré en 2016 les clauses sociales du Code des marchés publics. Ainsi, les marchés de plus de 250 000 euros publiés par la CAPA incluent une obligation d'insertion par l'activité économique. Il s'agit, pour l'attributaire du marché, de réserver une quote-part du temps de travail prévu dans l'exécution du marché, à la réalisation d'une action d'insertion.

X- L'habitat

La CAPA, chef de file de la politique de l'habitat sur le Pays Ajaccien, poursuit un double objectif, répondre aux besoins en logements et permettre aux communes de construire des logements locatifs sociaux. Pour satisfaire cette ambition, de nombreux outils ont été développés. C'est le cas notamment de l'observatoire de l'habitat qui permettra à terme d'évaluer les besoins en logements sur tout le territoire communautaire pour appuyer une politique d'aménagement cohérente.

Un règlement d'aides aux communes permet quant à lui d'impulser la création de logements par les opérateurs agréés en complétant financièrement des dispositifs déjà existants.

Cette mesure permet à la CAPA de soutenir des projets en faveur du développement durable en matière de foncier et de consommation énergétique.

X-1 La Maison de l'habitat durable et Plate-forme de rénovation énergétique

Espace Alban, 18 rue Antoine Sollacaro, Bâtiment G, 20090 Ajaccio

Tél: 04 95 52 53 26

Mail: habitatdurable@ca-ajaccien.fr

Site internet: www.habitatdurable-capa.fr

X-2 L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Direction de l'habitat, Espace Alban Bâtiment G, 18 rue Antoine Sollacaro
20090 Ajaccio. Tél : 04 95 51 52 74

Informations complémentaires : voir chapitre contacts utiles : logement

XI- Mission Handicap et Pôle accessibilité

Responsable : Murielle Auneau,, 3 rue Sœur Alphonse.
Mission Handicap : tél : 04 95 51 52 88 ; ccas@ville-ajaccio.fr;
Pole accessibilité : DGST/DAGRU 6 Boulevard Lantivy, 20000 AJACCIO

Tél : 04 95 22 96 13 ; [Pole accessibilité : m.auneau@ville-ajaccio.fr](mailto:m.auneau@ville-ajaccio.fr)

Cette mission est chargée de mettre en œuvre les actions suivantes :

- L'information des usagers et des associations en matière de droits, de lieux accessibles, les organismes en charge des politiques du handicap ;
- L'organisation, en partenariat avec les autres services communautaires, d'événements en direction des personnes handicapées pour un accès à la culture, aux loisirs et aux sports ;
- La centralisation et le suivi des actions mises en œuvre par la CAPA (travaux, élaboration des plans et schémas, mise en œuvre de la loi du 11/02/2005...).

XII- Relation avec les Associations

Responsable Animation : Causse Emanuelle

3 rue Michel Bozzi 20000 Ajaccio

Tél : 04 95 10 63 32

Courriel : relaisdesassociations@ville-ajaccio.fr ; e.causse@ville-ajaccio.fr

Site web : www.ajaccio.fr/Actualites-du-relais-des-Associations

Responsable Finances : Giordani Ghislaine

3 rue michel Bozzi 20000 Ajaccio

Tél : 04 95 10 63 32

Courriel : g.giordani@ville-ajaccio.fr

Collectivité territoriale unique de Corse (CTU)

La nouvelle assemblée territoriale qui a vu le jour le 1er janvier 2018 a fusionné les conseils départementaux corses (Corse-du-Sud et Haute-Corse) et la Collectivité territoriale de Corse (CTC).

Parallèlement à la mise en place de la CTC, le Conseil Economique, Social Environnemental et Culturel de la Corse (CESEC), instance consultative indépendante politiquement, a été installé le 1^{er} mars 201. Il a été élargi à 63 membres afin d'intégrer davantage la diversité de la société civile. Plusieurs représentants des associations membres de la Coordination inter-associative de lutte contre l'exclusion (CLE) en sont conseillers. Les centres d'hébergement et les associations de lutte contre la précarité y sont représentés par Dr François Pernin, président de la CLE.

I- Services sociaux 2A : 04 95 29 82 99

II- Agence du développement économique de la Corse (ADEC)

L'ADEC est l'établissement public territorial chargé de la mise en œuvre de la politique économique régionale.

Siège : Immeuble Le Régent,

1, Avenue Eugène Macchini - 20000 Ajaccio

Tél. 04 95 50 91 00 - Fax. 04 95 50 91 60

Site www.entreprendre-corse.fr +++

Créé à l'initiative de la Collectivité Territoriale de Corse et en étroite collaboration avec le réseau corse de la création-reprise d'entreprise qui regroupe l'ensemble des professionnels du secteur. La Caisse des Dépôts (CDC) et l'Agence pour la Création d'Entreprises (APCE) ont fortement contribué à l'élaboration du site ainsi qu'à son financement.

Financement

L'ADEC vous permet d'avoir accès à toute une série de financements adaptés : aides à l'emploi, soutien à l'investissement, accès à des instruments financiers spécifiques (garantie, prêts d'honneur, avances remboursables, capital-investissement, crédit-bail immobilier), aides à la reprise et la transmission d'entreprises.

Ces soutiens vous accompagnent à tous les stades de la vie de l'entreprise et pour tous les types d'activités : création, innovation, export, développement, croissance.

Dispositifs opérationnels (liste établie en 2014) :

- Plate-forme Corse financement
- Pack entreprendre
- Corse-transmission
- Programme de prévention et de traitement des difficultés des entreprises

Structuration

L'ADEC est un des trois membres porteurs du **Pôle de Compétitivité national CAPENERGIES** dédié aux énergies non génératrices de gaz à effet de serre.

De plus, avec les services de l'Etat, elle structure et accompagne les **filières sous la forme de Pôles d'excellence dans des secteurs porteurs** : Nautisme & Plaisance, Aéronautique, Technologies de l'Information et de la Communication, Economie Sociale et Solidaire, Agroalimentaire, B.T.P...

Innovation

L'ADEC est partenaire de l'**Incubateur INIZIÀ** qui assure l'accompagnement d'entreprises innovantes à travers le financement de l'ingénierie de l'innovation. Elle porte également une cellule de conseil en matière de propriété industrielle. Elle joue le rôle de guichet unique d'accès pour l'obtention de financements régionaux et européens.

Accompagnement

En partenariat avec les Chambres de Commerce et les Chambres de métiers de Corse-du-Sud et de Haute-Corse, elle met en œuvre un Pack entreprendre qui permet à tous les porteurs de projets de bénéficier d'un parcours phasé accompagné de services, de conseils et de formations adaptés. L'ADEC met également en œuvre un dispositif de soutien aux Zones d'Activités.

L'ADEC propose des services gratuits et personnalisés aux porteurs de projets souhaitant créer une activité ou aux entreprises souhaitant s'implanter et se développer.

III- Jeunesse

La Collectivité de Corse est **compétente pour mener les actions dans le domaine de l'Education populaire et de l'information jeunesse** (*la loi de janvier 2002 sur la Corse, article L 4424 CGCT*).

Dans le cadre de l'éducation populaire,

La politique territoriale de la jeunesse de la Collectivité de Corse a pour principaux objectifs de susciter, d'encourager et de soutenir des programmes et des actions qui permettent aux jeunes de :

- réaliser leurs aspirations d'épanouissement personnel et d'engagement social
- participer plus activement à la vie de la cité et à la construction d'un espace social européen.

Dans le cadre de l'Information Jeunesse,

la Collectivité de Corse doit :

- mener des actions d'information sur les droits des jeunes et les dispositifs jeunesse existants gérés par la Collectivité territoriale de Corse
- lancer des actions de prévention contre les conduites à risque.

Depuis la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse, la **Collectivité de Corse est compétente en matière d'information jeunesse**. Entre 2007 et 2018, cette compétence était confiée au CRIJ de CORSE à travers un marché public.

Depuis septembre 2018, la compétence Information Jeunesse est gérée en interne au sein de la Direction adjointe à la jeunesse.

Le **Serviziu Infurmazione Ghjuventù met à disposition des jeunes une information à caractère généraliste, actualisée et objective sur différentes thématiques**. Il aide les jeunes dans l'accomplissement de leurs démarches et les dirige si nécessaire vers des organismes spécialisés.

Les compétences de la Collectivité se sont **renforcées avec la loi « Égalité et Citoyenneté » du 27 janvier 2017**, qui reconnaît les **Régions comme « chef de file »** des Collectivités pour la **coordination des politiques territoriales de la jeunesse**.

Cette loi impose également l'obligation d'instaurer un processus annuel de dialogue structuré entre les jeunes, les représentants de la société civile et les pouvoirs publics.

Contacts :
Collectivité de Corse /Direction adjointe à la jeunesse
Michèle Fiamenghi Cristofari
04 95 51 63 50 ; michele.cristofari@ct-corse.fr
Serviziu Infurmazione Ghjuventù
9, rue César Campinchi ,0200 Bastia
tel 04 95 32 12 13
<http://www.crij-corse.fr>

La Collectivité de Corse a mis en place plusieurs dispositifs et actions en faveur de la jeunesse

III-1 L'aide aux Contrats éducatifs locaux/CEL

Depuis 2004, la Collectivité de Corse a participé au financement de contrats éducatifs locaux (CEL), afin d'encourager les initiatives académiques visant à expérimenter des nouveaux aménagements du rythme du temps de l'enfant.

Les CEL assurent une continuité éducative, une cohérence et une complémentarité entre les projets élaborés dans le cadre scolaire et les projets éducatifs péri et extra scolaires des communes. Ils visent le développement local, le maintien d'une vie culturelle et sportive en milieu rural et l'éveil des jeunes à de nouvelles filières d'emploi adaptées aux débouchés locaux.

Conclus pour une période de trois ans renouvelables, ces contrats engagent de nombreux partenaires : l'Etat (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations), les Caisses d'Allocations Familiales, les communes, les structures intercommunales (SIVOM, District, communautés de communes) et la Collectivité de Corse, avec une commune, un regroupement intercommunal ou une association. Ils bénéficient de financements croisés et concertés. Chaque partenaire s'engage sur un montant global annuel alimentant une enveloppe globalisée permettant le financement de chacun des projets. Le dispositif CEL de la Collectivité de Corse s'inscrit particulièrement sur le temps extra-scolaire.

Trois axes de travail sont privilégiés :

1. la fonction éducative du sport, plus particulièrement dans les activités de nature,
2. les actions en faveur de la langue et de la culture corse
3. la promotion du développement durable.

III-2 Chantiers de jeunes / " Demu una Manu - incontru di a ghjuventù "

La Collectivité De Corse participe au financement de chantiers de jeunes à travers le dispositif « **Demu una Manu - incontru di a ghjuventù** ».

Le chantier de jeunes bénévoles est un dispositif qui permet à des jeunes âgés entre 14 et 28 ans, en dehors du cadre scolaire, de se rencontrer, d'échanger, de découvrir de nouveaux lieux et de proposer des activités permettant de les éveiller à la protection de l'environnement, et la valorisation du patrimoine. Ces chantiers prennent tout leur sens auprès des jeunes participants, quand ces derniers sont en mesure de prendre conscience de l'importance d'agir pour leur patrimoine, la protection de leur environnement, ou encore pour créer du lien social.

III-3 Aide aux associations

En complément d'autres aides potentielles (*communes...*), des crédits sont réservés à toutes les associations de jeunesse et d'éducation populaire agréées et porteuses d'une logique de projet. Une priorité peut être accordée aux structures menant des opérations d'envergure régionale, et dont les programmes d'actions et d'animations sont destinés en priorité :

- aux jeunes résidant en milieu rural, éloignés de toutes activités socio-éducatives ou sportives et plus généralement au sein des zones géographiques où l'offre publique d'animation n'est que peu opérante ;
- aux jeunes issus d'un environnement social défaillant : facteur d'exclusion, d'échec scolaire et de délinquance,
- aux opérations innovantes à destination des jeunes, que ce soit pour faire découvrir des métiers, former et/ou apprendre des pratiques innovantes.

L'aide de la Collectivité de Corse est une subvention versée directement à l'association pour son fonctionnement ou la réalisation d'un projet.

III-4 « Ghjovani in mossa » /Envie d’agir

Sous la forme d’un concours, ce dispositif propose des bourses pour aider les jeunes porteurs de projets innovants. Il se décline en deux axes : « Ghjovani in mossa/ Primu Passu », pour les 11/17 ans et « Ghjovani in mossa/ Scumessa d’Avvene » pour les 18/30 ans.

Pour être éligible, le projet doit poursuivre **au moins un des objectifs** ci-dessous :

- Encourager la participation des jeunes à la vie locale et à l’organisation collective
- Développer les pratiques culturelles, sportives, scientifiques, créatrices du lien social
- Favoriser l’ouverture à l’Europe et en particulier aux pays du bassin méditerranéen.

III-5 Echanges internationaux des jeunes

La Collectivité de Corse participe activement au développement de la mobilité et au financement de projets d’échanges internationaux de jeunes, afin de développer la solidarité, la construction de l’Europe et de la citoyenneté européenne et également.

- **Le programme Eurodyssée**

Correspondant Eurodyssée : **Géraldine Pulicani**
Service des Relations Internationales
Direction des Affaires Européennes et Internationales
tel 04 20 03 96 96
Courriel : geraldine.pulicani@ct-corse.fr

Initié par l’Assemblée des régions d’Europe, la Collectivité de Corse a adhéré au programme d’échange Eurodyssée en 2009, animé par le service des relations internationales depuis 2013. Eurodyssée offre la possibilité aux **jeunes demandeurs d’emploi âgés de 18 à 32 ans** de tous horizons et de toutes formations, de bénéficier d’une **expérience professionnelle dans d’autres régions européennes et de faciliter ainsi leur adaptation au marché du travail international**. La durée des stages est de **3 à 7 mois**.

- **La plateforme numérique pour la mobilité des jeunes « _Mobighjovani »**

<http://www.mobighjovani.corsica/>

Réunissant l’ensemble des acteurs jeunesse, le site internet « Mobighjovani » devrait à terme devenir une plateforme régionale de la mobilité européenne et internationale des jeunes corses. Il permet l’accès à l’information et facilite l’orientation vers des dispositifs de mobilité internationale en réunissant un large éventail d’offres adapté à chaque situation.

III-6 Pacte pour la jeunesse

Agnès Moracchini, Cheffe de mission
Direzzione aghjunta in carica di a ghjuventù , 04 95 51 63 Agnes.moracchini@ct-corse.fr
Facebook: <https://www.facebook.com/infurmazionghjuventu>

L’Exécutif de la Collectivité de Corse veut aujourd’hui faire de la jeunesse une priorité en impulsant une politique plus globale, ambitieuse et innovante. Cette ambition se traduit par la formalisation d’un « pacte pour la jeunesse », véritable outil de pilotage et plan d’actions en faveur des jeunes Lancé officiellement le 27/04/2018 avec l’adoption de sa feuille de route à l’unanimité par l’Assemblée de Corse, le Pattu pè a Ghjuventù sera co-construit avec tous les acteurs du territoire et surtout avec et pour les jeunes, dans le cadre d’une approche transversale et participative.

IV- Formation professionnelle et apprentissage

Site FIORE, espace d'information sur la formation continue et en alternance disponible en Corse : www.fiore-corse.fr +++

La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et aux responsabilités locales, confie désormais aux régions une compétence pleine et entière en formation professionnelle continue et en apprentissage.

La Collectivité territoriale de Corse dispose de compétences élargies en matière de formation professionnelle, d'apprentissage et d'orientation. A ce titre, elle doit mettre en place les conditions d'un développement cohérent de l'ensemble des dispositifs de formation, favorisant l'orientation, la qualification et l'insertion de l'ensemble des publics. Ainsi :

- elle définit la carte des formations en apprentissage, en autorisant la création ou le renouvellement des centres de formation d'apprentis et les ouvertures et fermetures de sections d'apprentissage,
- elle intervient dans le fonctionnement des centres de formation d'apprentis en complémentarité de la taxe d'apprentissage,
- elle participe à l'équipement de centres de formation d'apprentis, et verse des aides aux employeurs d'apprentis,
- elle met en place, en complément, des actions destinées à dynamiser l'apprentissage.

Dans le domaine de la **formation professionnelle des demandeurs d'emploi**, elle mobilise les moyens de l'association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), dont elle arrête le programme de formation et les opérations d'équipement, et organise, en complément, par le biais d'une commande publique, un programme de formation destiné aux demandeurs d'emploi ainsi qu'à destination des détenus.

Dans le secteur des **formations sanitaires et sociales**, elle agréé les Instituts et centres de formation, prend en charge leur fonctionnement, et attribue des bourses aux élèves.

La Collectivité territoriale de Corse intervient aussi de manière volontariste **en partenariat avec les branches professionnelles**, afin de renforcer la formation professionnelle des actifs en emploi, salariés et chefs d'entreprises.

IV-1 Actions spécifiques en faveur des publics jeunes en difficulté

L'Ecole de la deuxième chance (E2C) et le dispositif d'insertion pour un nouvel avenir (DINA) s'inscrivent dans une démarche visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en mettant en place un programme dédié aux personnes en difficultés d'apprentissage et d'insertion.

Ces dispositifs, qui s'adressent à des jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire sans qualification, a pour objectif d'aider à une intégration professionnelle et sociale durable.

A travers un concept pédagogique souple, innovant et personnalisé, l'E2C et le DINA, proposent des parcours mixtes en alternant les périodes en entreprises et un suivi pédagogique en centre de formation.

Fonds d'aide à l'insertion

Ce dispositif est destiné à aider les demandeurs d'emploi à suivre une formation non dispensée en Corse dans la mesure où ils justifient d'un projet professionnel (création d'activité ou promesse d'embauche). Les montants attribués sont fixés en fonction de la situation individuelle de chaque demandeur et des aides complémentaires éventuelles leur ayant été accordées.

Formation des aides-soignantes et des auxiliaires de puériculture

Afin de répondre à des besoins ciblés dans le secteur de la santé, la Collectivité territoriale de Corse intervient sur le coût de fonctionnement :

- des 2 Instituts de formation d'aide-soignant (IFAS) de Haute-Corse et de Corse du Sud. Dans le cadre du Schéma sanitaire et social, la Collectivité territoriale de Corse a fixé à 50 le quota de stagiaires formés par chaque Institut

- des 2 Instituts de formation d'auxiliaire de puériculture (IFAP) de Haute- Corse et de Corse du Sud. Dans le cadre du Schéma sanitaire et social, la Collectivité territoriale de Corse a fixé à 15 le quota de stagiaires formés par chaque Institut.

La Collectivité territoriale de Corse procède également à l'octroi de bourses.

Chèque accompagnement VAE (Validation des acquis de l'expérience)

L'aide individuelle offre aux candidats à la VAE, la possibilité de bénéficier d'un accompagnement méthodologique pour l'élaboration d'un livret et la préparation d'un entretien éventuel. Les candidats de faible niveau (IV et V) sont prioritaires. Pour les bénéficiaires de ce dispositif, la Collectivité territoriale de Corse assure un financement à hauteur de 800 €, l'accompagnement est assuré par des structures habilitées.

Aide à la mobilité

Attribution d'une aide financière en matière de transport, d'hébergement et de repas. En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à poursuivre son parcours de formation jusqu'à son terme. Le réseau des Missions Locales assure la gestion et le suivi financiers de ce dispositif spécifique.

Objectif : garantir un accès équitable à la formation sur tout le territoire, en particulier pour les demandeurs d'emploi souhaitant entrer en formation, mais résidants sur les microrégions les plus éloignées des bassins d'emploi (Grand Bastia et Ajaccio) afin de lever les freins à la mobilité.

Actuellement, cette offre de service est déployée sur 5 territoires : Balagne, Centre Corse, Plaine Orientale, Extrême Sud, Sartonais-Taravo-Valinco. Cette aide pourra être proposée à titre dérogatoire à des stagiaires résidants sur le Pays ajaccien et sur le Pays bastiais mais dont le domicile se situe à plus de 30 km de leur lieu de formation.

Dispositif d'intervention des actifs

La formation des salariés et chefs d'entreprises constitue une nécessité de notre économie permettant l'adaptation permanente aux évolutions technologiques. La CTC participe au développement de la formation des salariés et chefs d'entreprise. A ce titre elle intervient au travers des contrats signés avec différents secteurs de notre économie : Agriculture, Artisanat, BTP ,Interprofessionnel, Tourisme..

IV-2 Apprentissage

La Corse compte 7 centres de formation dispensant des formations de niveau IV et V :

- CFA polyvalent de Corse du Sud situé sur la commune d'Ajaccio avec des antennes à Propriano et Porto Vecchio
- CFA polyvalent de Haute-Corse situé sur la commune de Furiani avec des antennes à Ghisonaccia, Corte et l'Île Rousse.
- CFA Agricole de Corse du Sud situé sur la commune de Sartène
- CFA Agricole de Haute-Corse situé sur la commune de Borgo,
- Centre de Formation d'apprentis de l'Académie de Corse (CFA ACOR)
- CFA « Ecole de commerce et management de Bastia » (CCI de la Haute Corse),
- CFA « Commerce et gestion » (CCI de la Corse du Sud)

Aide à l'équipement de l'apprenti de 1ère année préparant un diplôme de niveau I à V en région Corse. Cette aide varie de 20 à 280 € en fonction de la formation suivie et du coût de l'équipement nécessaire.

Fonds social apprentissage (FSA) : doit permettre de pallier les difficultés sociales des jeunes en apprentissage et de limiter les ruptures de contrat. Le FSA intervient en complémentarité ou en substitution des aides de droit commun. Il s'agit d'attribuer une aide aux apprentis pour le déplacement (permis de conduire : 600 €, cartes de transport, indemnités kilométriques avec un plafond de 300 € par an, l'hébergement : 1 000 € par année de formation et le complément de l'équipement professionnel des apprentis : 200 € par apprenti).

Aide à la mobilité nationale : finance les frais de déplacement pour des apprentis dont la formation se déroule sur le continent, car non dispensée en Corse et dont le contrat de travail est signé en région Corse. Elle prend en compte les frais de déplacement dans la limite de 100 € par voyage aller/retour et d'un plafond annuel par apprenti de 1 000 €.

Contacts utiles

I- AIDE FINANCIERE

I-1 Caisse d'allocations familiales (CAF)

19 Avenue Impératrice Eugénie – 20306 AJACCIO Cedex. Tél : 0810 25 20 10
Service Accueil : Avenue Maréchal Juin, 20090 Ajaccio.
Du lundi au vendredi : 8h-16h
Informations complètes sur le site : www.caf.fr

Enfants/famille : Allocations familiales (AF), prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE), complément de libre choix d'activité (Clca), allocation de rentrée scolaire (Ars), allocation de soutien familial (Asf), complément familial (Cf), allocation différentielle (Ad), revenu de solidarité active (Rsa), assurance vieillesse du parent au foyer (AVPF)

Handicap : Allocation journalière de présence parentale (Ajpp), allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) (par MSPH), allocation aux adultes handicapés (Aah)

Logement : Allocation logement (Al), Aide personnalisée au logement (Apl), allocation de logement familiale (Alf), allocation de logement sociale (Als), Prime de déménagement, Prêt à l'amélioration de l'habitat

Revenu de solidarité active (RSA)

Prime d'activité : remplace le **RSA "activité"** et la **Prime pour l'emploi depuis le 1^{er} janvier 2016**

Sans domicile fixe : pour bénéficier des prestations CAF, il y a nécessité d'élire domicile auprès d'un centre communal ou intercommunal d'action sociale (Ccas ou Ccias) ou d'un organisme agréé afin d'obtenir une attestation d'élection de domicile.

I-2 Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Tout ménage souhaitant constituer une demande d'aide doit prendre attache **auprès de l'assistante sociale de son secteur d'habitation**. Les demandes font l'objet d'un examen deux fois par mois par la commission du FSL, instance pluri-partenaire qui réunit les représentants du Département de la Corse-du-Sud, de la Caisse d'allocations Familiales, d'associations, des bailleurs sociaux, des fournisseurs d'énergie et d'eau.

Aide attribuée sous conditions de ressources, sous forme de subvention ou de prêt à taux zéro. Dans le cadre d'un accès au logement, elle permet le paiement du premier loyer, du dépôt de garantie, des frais d'assurance, du déménagement, et l'achat de mobilier de première nécessité. Dans le cadre d'un maintien dans le logement, elles permettent la prise en charge de factures d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone, et de loyers impayés.

II- LOGEMENT

II-1 Maison de l'habitat durable -CAPA

Contact : Denis LLORCA

d.llorca@ca-ajaccien.fr

habitatdurable@ca-ajaccien.fr

tél : 04 95 52 53 26

Site internet : www.habitatdurable-capa.fr

Adresse : Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien.

Espace Alban – 18 rue Comte Marbeuf – Bâtiments G et H
20000 Ajaccio

La Maison de l'Habitat Durable reçoit sur rendez-vous (04 95 52 53 26), dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien.

- lundi, mardi et mercredi : de 9h00 à 12h00
- jeudi et vendredi : de 14h00 à 17h00

Pour être informé des **dernières actualités en matière d'habitat** (réglementation, environnement, nouveauté technique, aides financières ...), et connaître les dates des conférences animées par la MHD, on peut s'inscrire à son « **Flash Info** » en envoyant sa demande par courriel à l'adresse suivante : habitatdurable@ca-ajaccien.fr

II-2 Agence nationale de l'habitat-ANAH

Terre-plein de la Gare, 20302 Ajaccio Cedex 9

Du lundi au vendredi : de 09h00 à 11h30

Téléphone : 04 95 29 08 68

Télécopie : 04 95 29 09 12

Site internet : <http://www.anah.fr>

Courriel : ddtm-anah@corse-du-sud.gouv.fr

Mission : l'Anah accorde des aides financières pour travaux sous conditions à des propriétaires occupants, bailleurs et copropriétés en difficulté. Elle est partenaire des collectivités territoriales pour des opérations programmées (Opah).

II-3 ADIL (Agence départementale pour l'information sur le logement) 2A

Immeuble Panero – Boulevard Dominique Paoli 20090 Ajaccio

Du lundi au vendredi : de 9 h à 12 et de 14 h à 17 h. La prise de rendez-vous est conseillée.

Tél : 04 95 20 85 25

Fax : 04 95 10 15 82

Courriel : adil.2a@orange.fr

Site internet : adil2a.org

Permanence Centre social des Salines, le 3ème jeudi de chaque mois, de 9h30 à 11h30.

L'ADIL assure une mission de service public consistant à renseigner gratuitement tout particulier (locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété ...) ou professionnel, sur les questions relatives au logement et à l'habitat, dans ses aspects juridiques, financiers et fiscaux. L'Agence réunit l'Etat, les collectivités locales, Action Logement, des organismes d'intérêt général, des

professionnels publics et privés concourant au logement et des représentants des usagers. Agréée par l'Etat, l'ADIL a vu son rôle formalisé par la loi SRU du 13 décembre 2000 (Art. L 366-1 du CCH). Elle fait partie d'un réseau national géré par l'ANIL et composé de 79 structures. Les conseillers de l'ADIL sont des professionnels du droit.

Elle a mis en place un **observatoire des loyers consultable sur son site : adil2a.org**

II-4 Bailleurs sociaux

Office public de l'Habitat de la Corse-du-Sud

7, av Colonel Colonna D'Ornano, BP 180, 20178 Ajaccio CEDEX 1

Tel : 04 95 22 10 42

oph@habitat2a.fr

La CLE, la Croix-Rouge et la Falep y sont représentés.

ERILIA

Avenue Maréchal Juin, Rés. Petra di Mare, 20090 Ajaccio

Tel : 04 95 22 11 64

www.erilia.fr

LOGIREM

Les Hauts de Bodiccione , Immeuble le Genévrier , 20090 AJACCIO

Tel : 04 95 22 08 79

II-5 CNL 2A (Fédération Départementale du Logement de la Corse du Sud)

Les Salines 1 Tour, 1 rue François Pietri, 20 000 Ajaccio

Tél.: 04 95 20 23 30

Fax: 04 94 25 90 71

Courriel: cnl2a@orange.fr

Permanences juridiques : lundi, mardi et jeudi : 14h à 16h

La Confédération Nationale du Logement compte environ 70 000 familles adhérentes et près de 700 représentants élus aux Conseils d'administration des organismes d'habitat social. Elle est présente dans 13 régions, organisée en 89 fédérations départementales qui regroupent plus de 4 600 amicales sur tout le territoire français. Elle siège dans toutes les instances de concertation et de médiation en matière de logement et de consommation. Elle s'appuie sur un important réseau d'amicales de locataires. Elle est également présente dans les instances départementales du logement et de la consommation. L'activité de la fédération se fonde sur la création et le développement d'amicales de locataires et de groupements d'usagers, la tenue de permanences juridiques et le renforcement de l'organisation.

II-6 ISATIS - Una Casa Prima : logement avec accompagnement

2, Rue des Pommiers, Montée St Jean, 20090 AJACCIO

Tél. 04 95 22 99 00

Courriel : ajaccio@isatis.org

Internet : <http://www.isatis.org>

Una Casa Prima est un **dispositif d'accompagnement médico-social pour adultes souffrant de troubles psychiques et sans domicile** en vue de leur proposer un logement dont la finalité est l'autonomie et l'insertion sociale (Service d'accompagnement médico-social pour personnes handicapées -SAMSAH ; prestations ponctuelles spécifiques- PPS).

Missions

- Favoriser l'accès à un logement autonome.
- Veiller à la continuité des soins.
- Mettre en place des actions de réadaptation psycho sociale.
- Mettre en place des actions de suivi de l'intégration dans le logement visant à une plus grande autonomie.
- Accompagner la personne dans ses démarches.
- Aider à la mise en oeuvre du projet de vie de la personne.
- Coordonner les actions médicales et sociales.

L'équipe de Una Casa Prima : une infirmière, une éducatrice spécialisée et une conseillère en économie sociale et familiale du lundi au samedi avec une astreinte téléphonique le dimanche.

L'objectif : L'agrément d'intermédiation locative permet au dispositif de proposer des logements captés dans le parc locatif public et/ou privé (capacité de 20 logements). L'objectif final est de permettre à la personne accompagnée d'acquérir suffisamment d'autonomie pour vivre seule dans un logement de droit commun par le biais d'un glissement de bail.

Modalités de l'accompagnement

- Visite à domicile régulière.
- Accompagnement extérieur avec la personne pour toutes les démarches nécessaires.
- Entretien individuel.
- Activités collectives.

Nature de l'accompagnement

En fonction de l'état de santé, de la situation sociale de la personne accédant au logement, nous identifierons ensemble ses priorités et ses besoins.

L'engagement mutuel sera formalisé par un **projet individualisé** à partir des objectifs déterminés avec la personne et en prenant en compte les préconisations et l'avis des différents partenaires.

Nous proposons un soutien, une aide, un accompagnement dans les domaines :

- * de la santé et de l'accès aux soins,
- * de la vie sociale et de l'accès aux droits,
- * du logement et de la vie quotidienne,
- * de l'insertion sociale et professionnelle.

Partenariat

Les étapes de l'accompagnement sont réalisées en partenariat avec différents acteurs du champ sanitaire, médico-social et social, comprenant le réseau associatif, immobilier, culturel, artistique, institutionnel, administratif, professionnel et de la formation.

Tout bailleur privé qui souhaite soutenir cette action peut contacter Isatis au 04 95 22 99 00 ou par mail sur ajaccio@isatis.org

III- TRAVAIL- EMPLOI- CREATION D'ENTREPRISES

III-1 Pôle Emploi

Agence généraliste, avenue du Mont Thabor

Centre commercial Saint-Joseph

BP 937- 20700 Ajaccio Cedex 9

Horaires d'ouvertures :

- Avec et sans RV : du lundi au vendredi : 8h30 – 12h30
- Uniquement sur RV : du lundi au jeudi : 8h30- 16h15

Téléphone candidat : 3949 (Gratuit ou 0,11 € par appel depuis une ligne fixe ou une box. Coût d'une communication normale depuis un mobile.)

Téléphone employeur : 3995 (0,15 € ttc/min)

Pôle emploi est présent sur les réseaux sociaux Twitter et Facebook pour la région Corse.

Insertion professionnelle

- **Le contrat unique d'insertion (CUI)** associe formation et/ou accompagnement professionnel pour son bénéficiaire et aide financière pour l'employeur. Il vise à faciliter l'embauche des personnes ayant des difficultés à trouver un emploi. Le contrat initiative emploi (**CUI-CIE**) concerne le secteur marchand.

Le CUI est un contrat de travail de droit privé. Il est conclu pour une durée déterminée ou indéterminée. Lorsqu'il est à durée déterminée :

- sa durée minimale est de 6 mois (3 mois pour les personnes condamnées bénéficiant d'un aménagement de peine),
- sa durée maximale, renouvellements et prolongements inclus, est de 2 ans.

La durée maximale d'un CUI en CDD peut être portée à 5 ans pour les personnes âgées de 50 ans et plus à la signature du CUI ou reconnues **travailleurs handicapés**.

À titre dérogatoire, il peut être prolongé pour les salariés âgés de 58 ans ou plus, jusqu'à la date à laquelle ils sont autorisés à faire valoir leurs droits à la retraite.

- Le **parcours emploi compétences (PEC)**, qui renforce l'accompagnement, remplace **depuis le 1^{er} janvier 2018** le contrat d'accompagnement dans l'emploi (**CUI-CAE**) qui s'adressait au secteur non marchand. Il comprend :
 - un entretien tripartite qui réunit le prescripteur, l'employeur et le futur salarié au moment de la signature de la demande d'aide. Il doit permettre la formalisation des engagements ainsi que la déclinaison des compétences que le poste doit permettre d'acquérir parmi les compétences définies dans un formulaire en ligne ;
 - un suivi dématérialisé durant le contrat, qui peut prendre la forme d'un livret de suivi dématérialisé ;
 - un entretien de sortie entre le prescripteur et le salarié, en fonction des besoins de la personne, entre 1 à 3 mois avant la fin du contrat.

L'objectif de durée d'un parcours PEC est de 12 mois et les conventions initiales ne peuvent être inférieures à 9 mois.

Tout employeur intéressé par un recrutement dans le cadre d'un contrat unique d'insertion (CUI) doit se rapprocher de Pôle Emploi.

- L'insertion professionnelle concerne également l'accès aux **chantiers d'insertion**. Ces derniers, piliers de l'insertion par l'activité économique, sont de véritables tremplins pour les personnes les plus éloignées de l'emploi car ils leur facilitent une réinsertion professionnelle durable.

*Pour bénéficier de l'accès à ces chantiers, **les demandeurs d'emploi de toutes catégories doivent formuler une demande auprès de Pôle Emploi.** Des comités de sélection se réunissent mensuellement et reçoivent les candidats en entretien afin de tester leur motivation.*

III-2 Chambre de commerce et d'industrie de la Corse du Sud

Hôtel consulaire

Quai l'Herminier, CS 30253, 20180 AJACCIO Cedex 01

Espace Entreprendre : Tél : 04 95 51 55 55, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Courriel : espace.entreprendre@sudcorse.cci.fr

Site : www.2a.cci.fr

III-3 Chambre de métiers et de l'artisanat de la Corse du Sud

Chemin de la Sposata Lieu dit Bacciochi - BP 40958

20700 AJACCIO

Tel. 0495235300

accma@cm-ajaccio.fr

<http://www.cm-ajaccio.fr>

Président : François-Marie OTTAVIANI

Secrétaire Général : DENIS BELLAICHE

III-4 Formation professionnelle continue : GRETA Corse du Sud

Lycée Laetitia Bonaparte, Avenue Napoléon III – CS 20845, 20184 AJACCIO CEDEX 1

Courriel : <http://www.ac-corse.fr/greta/>

Le GRETA est un groupement d'établissements publics locaux d'enseignement qui mutualisent leurs compétences et leurs moyens pour proposer des formations continues pour adultes. Les Conseillers en Formation Continue sont vos correspondants directs. Ils analysent votre demande et mobilisent les compétences pour y répondre.

Vincent BOULEIS

téléphone : 04.95.29.68.80

courriel : vincent.bouleis@ac-corse.fr

Ange-François FILIPPI

téléphone : 04.95.29.68.99

courriel : ange-f.filippi@ac-corse.fr

Frédéric MINICONI

téléphone : 04.95.29.68.75

courriel : frederic.miniconi@ac-corse.fr

André SERRA

téléphone : 04.95.29.68.76

courriel : andre.serra@ac-corse.fr

Jacques VINCENELLI

téléphone : 04.95.29.68.77

courriel : jacques.vincenelli@ac-corse.fr

III-5 Corse Active, financeur solidaire pour l'emploi

2 cours Grandval, 20 000 Ajaccio

Tél : 04 95 20 11 41

Courriel : contactajaccio@capi.corsica
Internet : corseactive.franceactive.org

Directeur : Jean-Christophe Filidori
Tél : 04 95 30 96 28
Courriel : filidori@capi.corsica

Mission : Corse Active apporte un soutien technique et financier à tous les projets qui, par l'activité économique, créent des emplois pérennes, prioritairement pour des personnes en situation précaire.

Activités

- Faciliter l'accès au crédit bancaire pour les créateurs d'entreprise
- Financer la création et le développement des associations et entreprises
- Animer un réseau d'experts au service des associations et entreprises solidaires

Appui en 3 temps : expertise financière ; financement ; accompagnement et suivi

Moyens

- Un réseau régional qui s'appuie sur le réseau national France Active
- Une offre complète de solutions de financement et d'accompagnement : des garanties bancaires, des apports en fonds de propres
- Des conseils
- Des ressources : l'action de Corse Active est soutenue par la Caisse des Dépôts, l'Etat, les Collectivités Locales et Territoriales, le Fonds Social Européen et les banques, mais aussi par l'ensemble des investisseurs institutionnels et privés qui orientent leurs placements vers des fonds solidaires.

IV- ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

IV-1 CRESS CORSICA, Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire

Immeuble Doro
Lotissement 3F, lieu-dit Le Ricanto
Route du Docteur Jean-Paul de ROCCA SERRA (anciennet route du Vazzio face au stade F. Coty / ACA)
20 090 Ajaccio
Tél : 09 60 17 01 40
Fax : 04 95 21 39 67
Courriel : contact@cress.corsica
Site : <http://cress.corsica>

Président : Pierre-Jean Rubini - president@cress.corsica

Directeur : Jean-Michel Miniconi - jeanmichel.miniconi@cress.corsica. Tél : 09 60 17 01 40

**Chargée de mission Développement des Emplois et des Compétences : Julie Paganelli-
julie.paganelli@cress.corsica. Tél : 09 60 17 01 40**

**Chargé de mission "Animation et transition écologique de l'ESS" : Barbara Carayol-Costa ;
barbara.carayol@cress.corsica. Tél : 09 60 17 01 40 ; 06 27 15 16 60**

Association Loi 1901, fondée en 2005 et reconnue d'Utilité Publique par la loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014, la CRESS Corsica rassemble et représente les entreprises et réseaux de l'Économie sociale et solidaire (ESS) en Corse. Elle contribue à l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre de politiques de développement de l'ESS sur les territoires. Elle intervient sur plusieurs missions en partenariat avec différents acteurs publics et privés.

La CRESS Corsica est aussi engagée au niveau national en participant activement aux travaux du Conseil National des CRESS (CNCRES). Ses adhérents sont :

- Collège Associatif : 27 représentants
- Collège Coopératif : 11 représentants
- Collège Mutualiste : 6 représentants
- Collège Entreprises Sociales : 7 représentants
- Collège Syndicats Employeurs : 1 représentant
- Collège Autre organisme oeuvrant dans le champ de l'ESS : 4 représentants
- Collège Fondation (aucun représentant)

Missions

1- Représentation auprès des pouvoirs publics des intérêts de l'ESS

La CRESS participe à l'élaboration des politiques territoriales de l'Économie Sociale et Solidaire (article 7 de la loi du 21/07/2014) en concertation avec la Collectivité Territoriale de Corse. Elles définissent ensemble une stratégie régionale de l'ESS. La CRESS peut également contractualiser avec les départements, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre pour la mise en œuvre des stratégies concertées et le déploiement de l'Économie Sociale et Solidaire sur le territoire régional.

Dans le cadre d'un Accord pour le Développement des Emplois et des Compétences co-signé avec la DIRECCTE Corse, elle œuvre également à la structuration d'une délégation des employeurs de l'ESS en Corse en partenariat avec l'UDES (Union Des Employeurs de l'Économie Sociale et solidaire).

2-Appui à la création, au développement et au maintien des entreprises de l'ESS

- "Guide de l'entrepreneur social en Corse" dans le cadre de sa convention 2011-2013 avec l'ADEC. Librement consultable et téléchargeable.
- Soutien de l'émergence et accompagnement de la création et du développement des Pôles Territoriaux de Coopération Economique.
- Mise en place, en partenariat avec l'URSCOP, avec le soutien de l'Etat et de l'ADEC des points d'informations/formation sur la transmission et reprise d'entreprise sous forme coopérative

3-Appui à la formation des dirigeants et des salariés des entreprises de l'ESS

- Réalisation, promotion, animation et gestion d'un programme de formations gratuites à destination des salariés et dirigeants bénévoles des structures de l'ESS (inscriptions en ligne dans la rubrique "se former"), qui sont financées par la DIRECCTE et les OPCA Uniformation et Unifaf dans le cadre de L'Accord pour le Développement des Emplois et des Compétences dans le secteur de l'ESS en Région Corse 2013 - 2016 (EDEC).
- Parrainage de l'Ecole coopérative de Management Coeptis pour assurer, en Corse, la première formation de niveau I Dirigeant d'Entreprise de l'Economie Sociale (DEES - équivalent Master).
- En lien avec l'Université de Corse et l'IUT di Corsica, mise en place d'une licence professionnelle "Entrepreneuriat Social" afin de compléter l'offre de formation spécifique à l'ESS en Corse (formation initiale de niveau II, formation continue qualifiante et diplômante de niveau I).

4-Contribution à la collecte, à l'exploitation et à la mise à disposition des données économiques et sociales relatives aux entreprises de l'ESS, en coopération avec l'Observatoire Economique Régional portée par la GIP Corse Compétences.

5-Information des entreprises de l'ESS

IV-2 A PROVA, Coopérative d'activités et d'emploi

Quartier Saint Joseph, Résidence Giovanangeli, Immeuble Arosio-bâtiment A1, 20090 Ajaccio France
Tel: 04 95 10 00 22
Fax: 09 72 13 48 48
<http://www.aprova.fr/>
courriel : aprova.ajaccio@gmail.com
Permanences à la Maison de quartier des Cannes, au Centre social Saint-Jean, au Centre social des Salines.

SCOP qui permet d'accompagner les porteurs de projet vers la création d'entreprise ou de tester leur activité au sein de la coopérative d'activités et d'emploi. Elle propose un vrai contrat de travail à durée indéterminée aux personnes qui entrent dans la coopérative et qui peuvent, aussi, devenir associées de la coopérative, c'est-à-dire participer à sa gouvernance sur le principe un homme = une voix ; et qui bénéficient, lorsque l'entreprise réalise des bénéfices, d'une épargne salariale.

La coopérative A PROVA est désormais partenaire de la plate-forme de financement participatif de projets de la Corse MOVE.CORSICA.

IV-3 MOVE, plateforme de financement participatif dédiée aux projets des particuliers, des associations et des entreprises de la Corse

<https://www.move.corsica/fr>

MOVE est une entreprise portée par Marie et Emmanuel Maestracci. Grâce à son site internet, sa plateforme permet à toutes et tous, 7 jours sur 7, de financer selon leurs moyens, les projets de particuliers, d'associations et d'entreprises corses. En investissant ou en donnant via la plateforme, les contributeurs savent que leur épargne participe activement au développement de projets dont ils ont connaissance et qu'ils soutiennent. En dynamisant ainsi la vie locale, le financement participatif devrait permettre de contribuer au développement économique et social de la Corse. Ce mode de financement est alternatif ou complémentaire au système bancaire et financier traditionnel. Il permet l'expression de solidarités, donne du sens aux investissements, crée du lien...

Trois types de porteurs de projets sont accueillis par Move :

- Particuliers
- Associations
- Entreprises

Deux types d'accompagnement financier de projets :

- Don (Crowdfunding) avec contrepartie à partir de 5€, les campagnes débutent immédiatement
- Prêt (Crowdlending) avec intérêt à partir de 20€, premières campagnes en juillet 2017

Les financements sont différenciés suivant la nature du porteur de projet :

- Pour les Particuliers : Don avec contrepartie (produit, service...)
- Pour les Associations : Don avec contrepartie et/ou Prêt sans intérêt dans certains cas stricts
- Pour les Entreprises : Don avec contrepartie et/ou Prêt avec intérêt.

Les financements via la plateforme sont à la portée de chacun. La somme minimale pour faire un don est de **5€** et l'on peut donner sans limite... Pour les projets plus ambitieux ou pour les contributeurs désireux d'accompagner significativement ou durablement une entreprise ou une association d'intérêt général sur des projets d'insertion sociale, il est possible de prêter de 20€ à 2000€, avec des procédures très souples et sécurisées.

Le site **Move** est **labellisé** « Intermédiaire en Financement Participatif » par **l'ORIAS**, il respecte toutes les lois et règles en vigueur définies par le Code Monétaire et Financier (CMF), l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) et Traitement du Renseignement et Action contre les Circuits Financiers Clandestins (TRACFIN).

V- SANTE

V-1 Agence nationale de la santé -ARS

ARS de Corse, Quartier Saint Joseph, CS 13003, 20 700 Ajaccio cedex 9
Tel : 04 95 51 98 98
www.ars.corse.sante.fr
Ouverture au public : du lundi au vendredi de 09H à 11H30 et de 14H à 16H

L'Agence régionale de la santé (établissement public) regroupe les organismes jusqu'alors chargés des politiques de santé dans la région et les départements (DSS, ARH, URCAM, GRSP...).

Ses deux grandes missions : le pilotage de la santé publique et la régulation de l'offre de santé, dans les secteurs ambulatoire, médico-social et hospitalier.

V-2 Centre hospitalier de la Miséricorde d'Ajaccio

27, avenue Impératrice Eugénie, 20303 Ajaccio
www.ch-ajaccio.fr
04 95 29 90 90

- **Permanence d'accès aux soins de santé (PASS)**

Consultation médico-psychosociale- Service de médecine A -2ème étage
Tél : 04 95 29 90 33 (accueil pôle médecine)

- **Urgences**

Tél : 04 95 29 91 49

V-3 Unité Mobile d'actions psychiatriques pour personnes précarisées (UMAPPP) de Castelluccio

Route Saint-Antoine - BP 85 - 20176 AJACCIO
Tél. 06 88 52 17 09
Site internet : www.castelluccio.fr

Interventions à Stella Maris, dans les CHR, et le CHUS et dans la maraude.

V-4 Consultation dentaire de premier recours UMCS (Union des mutuelles de Corse du sud)

Boulevard Sébastien Costa-La Rocade-20000 Ajaccio
Tél : 04 95 23 12 64 – sur RV pris par Mdm

V-5 Aide médicale gratuite

Caisse primaire assurance maladie (CPAM)

boulevard Abbé Recco, "Les Padules", 20702 AJACCIO CEDEX 9
Tél : 08 11 70 36 46
Accueil du lundi au vendredi : 7h45 à 15h45
Accueil téléphonique du lundi au vendredi : 8h30-17h30

Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

3 rue Sœur Alphonse 20000 Ajaccio
Tél : 04 95 51 52 88
Accueil du lundi au vendredi (de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00).

V-6 Centre départemental de la vaccination de la Corse du sud

18, boulevard Lantivy- 20000 AJACCIO

Tel : 04 95 29 12 65

Courriel : vaccination.cg2a@cg-corsedusud.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 11h45 et de 14h00 à 16h00

V-7 Centre départemental de dépistage (CEGIDD)

18 boulevard Lantivy 20 000 Ajaccio (arrêt de bus : statut Marcaggi)

Tél : 04 95 29 12 65

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 11h45 et 14h00 à 16h00, ou sur rendez-vous

Test de dépistage gratuit anonyme ou non (levée d'anonymat)

VIH/Sida, Syphilis, Chlamydia, gonocoque

Hépatites A, B, C

Prélèvement urétral, vaginal.

- Test rapide d'orientation diagnostic (TROD). Il permet par une simple piqûre au bout du doigt, d'avoir un résultat immédiat à condition que la dernière prise de risque soit supérieure à 3 mois.
- Traitements ambulatoires de certaines IST

V-8 Centre départemental de lutte contre la tuberculose et les maladies respiratoires (CLAT)

7 Cours Grandval 20 000 Ajaccio

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 11h45 et 14h00 à 16h00

Tél : 04 95 29 13 81

V-9 Centre de protection maternelle et infantile (PMI)

Accueil général : 21, bis rue Del Pellegrino- 20090 Ajaccio

Tel : 04 95 29 14 11

Du lundi au vendredi : de 08h30 à 12h00 de 13h00 à 17h00

V-10 Centre de planification et d'éducation familial (CPEF)

18, Boulevard Lantivy, 2ème étage Bat B- 20000 AJACCIO

Tel : 04 95 29 80 80

cpef.ajaccio@cg-corsedusud.fr

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

V-11 Addictologie : consultations et soins gratuits

Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie : centre hospitalier Castelluccio

www.ch-castelluccio.fr/services/addictologie

Tél : 04 95 29 36 80

Consultations, prise en charge cure de désintoxication (ambulatoire et hospitalisation ; suivi post-cure) : lundi, Mercredi et vendredi de 13h à 17h ; mardi et jeudi de 9h à 12h

Consultations cannabis : lundi et vendredi de 13h à 17h ; mercredi sur rendez-vous de 13h à 17h ; mardi et jeudi de 9h à 12h.

Numéros utiles :

Ecoute cannabis : 0811 912 020

Fil santé-jeunes : 0800 235 236

Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA Loretto)

30 avenue Colonel Colonna d'Ornano, Ajaccio

Tél : 04 95 20 38 38 / 06 08 96 05 29

csapa_chd@ch-castelluccio.fr

Ouvert au public : lundi/mardi/mercredi/vendredi 9h-17, jeudi 9h-13h

Permanence téléphonique : la ligne 06 08 96 05 29 est dédiée aux professionnels ou aux usagers (pour les cas d'urgence), elle est joignable de 8h à 20h, WE et jours fériés compris.

Substitution : Unité Méthadone le lundi, mercredi et vendredi de 9h à 17h, le mardi et le jeudi de 9h à 13h

- Toxicomanie
- Alcoologie
- Dépendance au jeu
- Addictologie
- Pharmacodépendance
- Autre

Dispositif d'information, d'orientation et d'aide : www.drogues-info-service.fr

Ligne Drogue Info Service : 0 800 23 13 13, appel anonyme et gratuit d'un poste fixe (depuis un portable au coût d'une communication ordinaire au **01 70 23 13 13**), 7 jours/7, de 8h à 2h

Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA)

Ouvert au public : lundi au jeudi : 8h30- 17h30. Vendredi : 8h30-16h

28 avenue Colonel Colonna d'Ornano- Immeuble Sampolo, Ajaccio

Tél : 04 95 21 85 85 / Fax : 04.95.21.06.06

anpaa2a@anpaa.asso.fr. www.anpaa-corse.fr

V-12 Sida, centre d'information et de dépistage anonyme et gratuit

18 bd Lantivy 20000 Ajaccio

Tél : 04 95 29 15 92/90

V-13 Psychiatrie infanto-juvénile

Centre d'Intersecteur pour l'Enfance (CISE)

11, avenue Dr Noël Franchini – 20090 AJACCIO

Téléphone : 04 95 22 70 54

Centre d'Intersecteur pour l'Adolescent (CISA)

Rue Jacques Gavini – 20090 AJACCIO

Téléphone : 04 95 10 61 12

Institut pour déficients sensoriels (IDS)

9, Cours Jean Nicoli—20090 AJACCIO

Téléphone : 04 95 22 29 46

Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP)

9, Cours Jean Nicoli—20090 AJACCIO

Téléphone : 04 95 22 46 03

Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP)

9, Cours Jean Nicoli -20090 AJACCIO

Téléphone : 04 95 22 32 26

Institut Médico-Éducatif (IME Les Salines)

Avenue Maréchal Juin, 20090 AJACCIO

Téléphone 04 95 23 65 65

Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique

ITEP/SESSAD

Centre commercial « Les lacs », avenue du Mont Thabor – 20090 AJACCIO

Téléphone : 04 95 22 33 34

Service de Suivi Éducatif et de Soins à Domicile SESSAD « U FIATU »

Centre commercial « Les lacs », avenue du Mont Thabor – 20090 AJACCIO

Téléphone : 04 95 22 77 79

V-14 Instance régionale d'éducation de de promotion de la santé -IREPS

Une permanence est assurée de 8H30 à 12H et de 14H à 17H dans nos locaux

Résidence les jardins de Bodiccione

boulevard Louis Campi

20090 Ajaccio

Téléphone : 04 95 21 47 99

Courriel: contact@ireps-corse.fr

Site : www.ireps-corse.fr

L'IREPS Corse est chargée d'améliorer la qualité des actions en éducation et promotion de la santé en région Corse et de coordonner le pôle régional de compétences. L'IREPS œuvre à travers plusieurs axes de travail :

- Former les acteurs au développement, à la gestion et à l'évaluation des projets.
- Soutenir méthodologiquement les acteurs, les institutions et les élus œuvrant en éducation et promotion de la santé.
- Produire des données pour analyser les besoins régionaux en éducation et promotion de la santé afin de repérer les leviers d'actions.
- Structurer l'offre en documentation par la diffusion d'outils d'intervention et de communication en éducation et promotion de la santé.
- Favoriser le développement d'actions afin de permettre l'équité d'accès à l'éducation pour la santé sur le territoire.

V-15 Santé Animal

- **Clinique vétérinaire Saint Jean. Tél : 04 95 22 11 75**
- **Refuge de Caldaniccia. Tél : 06 88 67 31 09 ou au 06 03 58 63 83**

VI- HANDICAPS-AIDE

VI-1 Maison départementale des personnes handicapées- MDPH

Avenue du Mont Thabor-Immeuble Castellani
BP 80962, 20700 Ajaccio CEDEX 9
Tel: 04 95 10 40 90
Fax: 04 95 10 40 93

Accueil

Lundi : 8h30 à 11h30 – 14h00 à 16h00
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 8h30 à 11h30

Accueil téléphonique

Tous les jours de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30

VI-2 Etablissement et service d'aide par le travail - ESAT

- **ADAPEI CORSE-DU-SUD siège (Association départementale Amis Parents Enfants Inadaptés)**

ESAT U Licettu Zone industrielle du Vazzio, 20090, AJACCIO
Courriel : siege.adapei2a@gmail.com
Tél : 04 95 2 48 86

- **CAT ULICETTU** accueille 68 personnes reconnues travailleurs handicapés

ZI du Vazzio rte Sartène 20090 Ajaccio
Tél : 04 95 23 15 25
Fax : 04 95 23 22 33
Courriel : esatulicettu@yahoo.fr

Activités :

- Restaurant, cafétéria
- Nettoyage de véhicules
- Conditionnement, travaux à façon
- Restauration collective, liaison froide
- Location de salles
- GED (gestion électronique des documents)

- **LES JARDINS DU GOLFE** accueille 114 personnes reconnues travailleurs handicapés

11, Lotissement Michel-Ange, 20167 Baleone
Tél : 04 95 23 64 50
Fax : 04 95 10 30 56
Courriel : esatulicettu@yahoo.fr

Activités :

- Blanchisserie industrielle
- Pépinières
- Entretien et création d'espaces verts
- Vente sur place de produits artisanaux

VII- ENFANCE -JEUNES - FAMILLES

VII-1 Aide sociale à l'enfance

Service de l'Aide Sociale à l'Enfance (Adoption)
Hôtel du département, BP 414, 20183 Ajaccio cedex
04 95 29 15 81 et/ou 04 95 29 82 05

VII-2 Association Régionale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adulte (ARSEA)

4 Avenue du Maréchal Juin
20090 AJACCIO
Tél : 09 74 56 67 44

Organe gestionnaire des établissements ou des services au sens de l'article L.312-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), des dispositifs d'accompagnement et de soutien spécialisés aux services des personnes et de leurs familles.

Le DASI (Dispositif d'Accompagnement à la Scolarisation et à l'Inclusion) est un établissement regroupé par arrêté n°ARS/2014/213 en date du 11 Juin 2014, géré par l'ARSEA de la Corse. **Il intervient sur une zone couvrant Ajaccio et le Grand Ajaccio.** L'établissement accompagne et soutient plus de 120 enfants, adolescents et jeunes adultes dont les difficultés rendent nécessaire la mise en œuvre de moyens médico-éducatifs, en vue de leur permettre d'accéder à une scolarisation, une inclusion sociale et professionnelle dans tous les lieux de vie ordinaire (école, crèche, halte-garderie, lieux de loisirs, entreprises, etc.). Le Dispositif assure le soutien à la scolarisation et à l'acquisition de l'autonomie, le conseil et l'accompagnement de la famille et de l'entourage en général, l'aide au développement psychomoteur et aux orientations ultérieures.

Cet accompagnement à la fois éducatif, pédagogique et thérapeutique est articulé au sein d'un projet individualisé, quel que soit l'âge de l'enfant et le niveau de son handicap. Plusieurs modalités d'accompagnement sont proposées en fonction des potentialités et des besoins recensés. Un accompagnement ambulatoire sous la forme d'un **SESSAD** et un accompagnement plus polyvalent qui viennent s'articuler autour du parcours de scolarisation et de professionnalisation des bénéficiaires

Capacité d'accueil :

- Accompagnement Ambulatoire : 50
- Accompagnement Polyvalent : 73
- Hébergement : 10

VII-3 Union départementale des associations familiales (UDAF) 2A

av. Maréchal Lyautey
20090 AJACCIO
Tél 04 95 23 40 43 ou 04 95 10 07 45
Courriel : udaf2a@udaf2a.fr
Lundi au vendredi 9h à 12h

VII-4 CSJC Centre du sport et de la jeunesse en Corse

<http://www.csjc.eu/v3/>
Chemin de la Sposata - 20090 Ajaccio - tél.: 04 95 10 65 10 - fax.: 04 95 10 65 11

Le CSJC est un syndicat mixte qui associe la Collectivité Territoriale de Corse et le Conseil Général de Corse-du-Sud.

- Acteur éducatif de dimension régionale, il mène un projet d'établissement poursuivant :

- Un objectif d'éducation populaire avec de nombreuses formations, stages, actions de sensibilisation visant à accompagner tous les publics vers l'autonomie, l'action, l'innovation et la citoyenneté.
- Un objectif sportif ambitieux : offrir aux jeunes athlètes insulaires et aux acteurs sportifs les meilleures conditions d'accès au plus haut niveau grâce à des installations (Stade synthétique éclairé, gymnase parquet, deux dojos, salle de musculation), des techniques et formations les plus performantes.
- Il accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs politiques de jeunesse, de cohésion sociale et de développement sportif.
- Il anime, soutient et outille les réseaux d'acteurs sportifs et socio-culturels par la mise à disposition d'installations et de ressources à des tarifs accessibles.

VIII- SENIORS- SERVICES

VIII-1 ADMR Corse du sud

Organisme gestionnaire SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées)

Villa Isabelle - 8, rue Rossi - 20000 AJACCIO

Tél : 04 95 21 31 78

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

Maison territoriale des services ADMR du pays ajaccien

Lot Michelangelo - 20167 AFA

Tél : 04.95.21.98.37

Du Lundi au Vendredi de 08h30 à 16h30

VIII-2 Association corse pour les personnes âgées (ACPA)

Organisme gestionnaire SSIAD Services de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées

Domaine des chênes, E5Alzo Di Leva 2, La Rocade

BP 562- 20189 Ajaccio Cedex 2.

Tél : 04 95 22 35 22 - Fax : 04 95 23 03 29

Courriel : acpa2a@wanadoo.fr

Site : www.acpa.corsica

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 15h30

(sauf le jeudi après midi)

Permanence téléphonique : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

VIII-3 Corssad

Organisme gestionnaire SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées)

8 cours Général Leclerc, 20000 Ajaccio

Tél : 04 95 20 22 24

Du Lundi au Vendredi de 08 h 45 à 16 h 45

VIII-4 Union des Mutuelles de la Corse du Sud

Organisme gestionnaires SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées)

Boulevard Sébastien Costa, La Rocade, 20090 AJACCIO

Tel : 04 95 23 46, ; 04 95 23 46 78

IX- DEFENSE DES DROITS ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

Délégué Défenseur des droits- Préfecture Corse du Sud

Félix Squarcini

Tél : 04 95 11 12 80

Courriel : felix.squarcini@defenseurdesdroits.fr

Site : www.defenseurdesdroits.fr

Accueil sur rendez-vous le mardi

Droits des usagers des services publics ; défense et promotion des droits des enfants ; lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité ; respect de la déontologie des professionnels de la sécurité ; orientation et protection des lanceurs d'alerte.

Numéros à retenir

SOS Viols Information : 0800 05 95 95

Numéro vert Régional SOS Femmes victimes de violences: 3919, 24h/24h, 7jours/7, gratuit, anonyme, n'apparaît pas sur les relevés

Cellule de recueil d'informations préoccupantes : 0800 000 119

IX-1 Corsavem (Corse Aide aux Victimes d'infractions et de Médiation pénale)

Tél : 04 95 10 27 06

L'association CORSAVEM est une association d'aide aux victimes et de médiation pénale. Elle est composée de juristes et de psychologues cliniciennes.

Permanence aide aux victimes sans rendez-vous : informations sur les droits, les procédures et aide dans les démarches, **le mardi à partir de 14h au commissariat d'Ajaccio ; le 4^{ème} vendredi du mois au centre social des Salines à partir de 14h.**

Un dispositif de **téléphone grand danger** était mis en place, ce dernier permet à la victime d'alerter les autorités -via un téléphone spécial qui lui est confié- dès lors qu'un danger immédiat se présente

IX-2 Enfance en danger : Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP)

Cellule de recueil des informations préoccupantes, BP 414, 20183 Ajaccio Cedex

Tél : **0800 000 119** – 24h/24

IX-3 Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Corse-du-Sud

Accueil information et orientation juridiques

Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio, 4 Boulevard Masseria 20000 Ajaccio

Tél : 04 95 20 08 59

Information anonyme, gratuite, sans rendez-vous pour tous les publics pour répondre aux questions juridiques dans tous les domaines de la vie quotidienne (consommation, famille, logement, travail...)

IX-4 Délégation régionale chargée des Droits des Femmes

13 r Forcioli Conti, 20000 Ajaccio

Tel : 04 95 51 70 90

IX-5 Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles de Corse du Sud (CIDFF2A)

Imm. Le Ciste, Logirem Les Hauts de Bodiccione, 20090 Ajaccio
Téléphone: 04 95 23 01 85 ou 06 82 35 78 28
cidf@wanadoo.fr

Le CIDFF est un relais essentiel de l'action des pouvoirs publics en matière d'accès aux droits pour les femmes, de lutte contre les discriminations sexistes et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Accueil anonyme, gratuit et confidentiel.

- **Service d'accès aux droits : Baptiste Giacomoni.**
Permanences du lundi au jeudi : 8h-12h ; 14h-16h

Ce service met gratuitement et en toute confidentialité à la disposition du public (en priorité des femmes) une permanence juridique. Un juriste diplômé d'Etat, spécialisé en droit de la famille et en droit pénal, informe le public sur ses droits et l'assiste dans ses démarches juridiques. Les problématiques traitées sont à la fois relatives au droit de la famille, mais également aux victimes de violences intrafamiliales.

Le juriste peut répondre aux questions concernant :

Sur le plan civil : mariage, PACS, concubinage ; divorce, séparation, rupture de la vie conjugale ; enfants (droit de garde, droit de visite, autorité parentale, responsabilité civile, etc.) ; droit patrimonial de la famille, succession et libéralités .

Sur le plan pénal : accompagnement de victimes de violences (physique, psychologiques ou sexuelles), information sur les démarches judiciaire ou médicales, harcèlement (moral ou sexuel), femmes et/ou mineurs victimes de violences intra-familiales

- **Service soutien psychologique : Mathilde Arranz. Permanence :**
lundi : 13h30-16h30 ;
mardi : 8h30-12h30 ; 13h30-16h30
- **Soutien à la parentalité : Espace rencontre Palmeraie (locaux du Secours catholique)**
Mercredi : 8h30-16h30

Les rencontres se font dans un cadre institutionnel sécurisé pour l'enfant et ses parents. Ce lieu, mis à la disposition du Juge aux Affaires Familiales, permet de restaurer le lien entre l'enfant et son parent, mais également d'aborder les enjeux de la coparentalité en pointant l'importance de la communication entre les parents. Les rencontres sont encadrées par la psychologue du CIDFF2A, une bénévole du CIDFF2A et une éducatrice spécialisée mise à disposition par le CIAS.

- **Actions spécialisées d'aide aux femmes victimes de violences dans leurs démarches policières, judiciaires, médicales, sociales et psychosociales**
- **Actions autour de la citoyenneté et de l'égalité**

Interventions en milieu scolaire, journée de la femme (8 mars), journée de lutte contre la violence (25 novembre)

X- SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION DE LA CORSE DU SUD (SPIP)

6 avenue Pascal Paoli, 2^{ème} étage

20 000 Ajaccio

Tél : 04 95 10 70 17

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Missions : favoriser la réinsertion des personnes majeures placées sous main de justice, incarcérées ou non ; veiller au respect des obligations qui sont imposées par le magistrat aux personnes condamnées ; réaliser des enquêtes sociales préalables à la comparution devant une juridiction ; assurer le suivi des contrôles judiciaires ; informer les autorités judiciaires du déroulement des mesures ; aider à la prise de décision de justice, notamment en communiquant à l'autorité judiciaire toutes les informations nécessaires à une meilleure individualisation de la peine adaptée à la situation de la personne ; proposer au magistrat des aménagements de peine ; prévenir les effets dé-socialisants de l'incarcération ; maintenir les liens familiaux et sociaux de la personne détenue ; aider les sortants de prison après avoir préparé leur retour à la vie libre.

XI- ACCUEIL DES ETRANGERS – SITES OFFICIELS

Préfecture Corse du Sud

Palais Lantivy, Cours Napoléon, 20188 Ajaccio Cedex 9

Accès au public : rue Sergent Casalonga 20000 Ajaccio

Courriel : prefecture@corse-du-sud.gouv.fr

- **Bureau des étrangers sur rendez-vous, au 04 95 11 11 48 (accueil téléphonique du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30 ; le lundi et le mercredi : de 13h30 à 15h30)**
- **Asile : La Corse-du-Sud dépend du guichet unique de Marseille.** La structure de premier accueil à contacter est la suivante : Forum Réfugiés - Plateforme d'accueil des demandeurs d'asile de Marseille. Tél : +33 [0]4 91 50 28 16 ; www.forumrefugies.org

Office Français pour la Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRO) est chargé d'enquêter sur le bien-fondé des demandes d'asile politique, qu'il accepte ou refuse. <http://www.ofpra.gouv.fr>

XII- DIVERS

Self Garage - Meca-Self

Réparation et Location outillage et ponts à l'heure

Pôle Cardichioza -Lot 2C- Route de Sagone. 20167 Alata

Tél : 09 80 54 44 06 ; 06 79 96 40 98

Courriel : contact@mecaself-ajaccio.fr

Meca-self est un atelier de mécanique auto où les clients font eux-mêmes leur voiture. Le matériel de qualité professionnel est en location, on peut uniquement louer un pont ou un emplacement et amener sa caisse à outils ou bien tout louer sur place. On peut apporter ses pièces de rechange, ses huiles, ses lubrifiants ou en acheter sur place. Il y a également à disposition une machine à pneus et une équilibreuse (avec les adaptateurs pour les motos) où on peut monter ses pneus achetés sur le net ou ailleurs.

Meca-self est également un atelier de mécanique traditionnel.